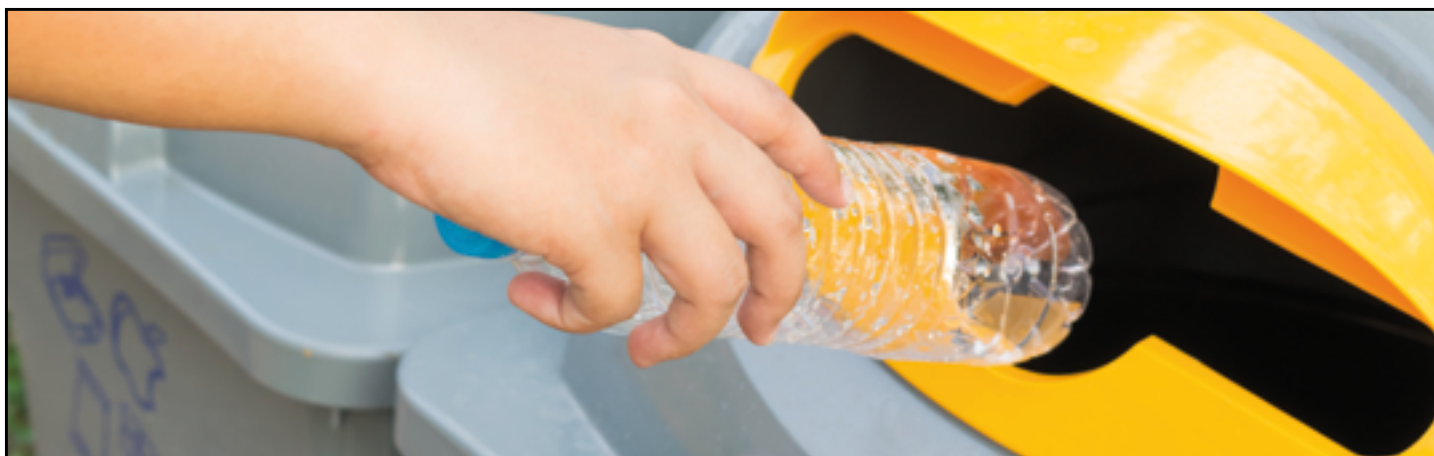




Rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets

Exercice 2016



SOMMAIRE

OBLIGATIONS DES COLLECTIVITÉS EN MATIÈRE DE DÉCHETS	4
FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT	5
Composition du SDEDA au 31 décembre 2016	5
Organigramme	6
Représentation des collectivités membres	6
Les élus	6
Les délégués au 31 décembre 2016	7
Compétences exercées	8
Éléments financiers généraux	9
Dépenses et recettes de l'exercice comptable 2016	9
Agenda des réunions	9
PROJET D'UVE : UNE ANNÉE DÉCISIVE	10
Choix du délégataire	10
Le projet Valaubia	10
Valaubia, du déchet à l'énergie	10
5 ^e colloque « Valorisation énergétique »	11
Calendrier 2017	11
EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI	12
Contexte	12
Un appel à projets national	12
Et dans l'Aube ?	12
ORGANISATION DU TRAITEMENT	13
Marchés de prestations de service	13
Prix du traitement au 1 ^{er} janvier 2016	13
Exutoires : localisation et tonnages	16
Contrats de valorisation	17
Les filières de valorisation des emballages et des papiers	18
Les caractérisations	19
Mutualisation de la TGAP sur les OMr	19
Prime à la performance	19
TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2016	20
Traitement : tonnages et dépenses	20
Vente des matériaux : tonnages et recettes	21
Performances de valorisation par entité de collecte	22
Performances en OMr et refus de tri par entité de collecte	24
ÉVOLUTION SUR 5 ANS	25
Ordures ménagères résiduelles et Déchets valorisables traités	25
Emballages et Papiers valorisés	26
Coût de traitement global et Déchets valorisables	27
COMMUNICATION - ACTIONS DE PROXIMITÉ	28
Porte à porte et Concours des écoles	28
Animations scolaires	30
Animations extra-scolaires et Animations événementielles	31
Visites du centre de tri Chazelle et Réunions publiques	32
COMMUNICATION - GRAND PUBLIC	33
Une nouvelle identité graphique	33
Une plaquette de présentation	33
Télévision locale, Canal 32	33
Site Internet	33
Réseaux sociaux	34
Numéro vert	34
Un kit pour les collectivités	34
Revue de presse (extraits)	34
LE RECYCLAGE 2016 EN QUELQUES CHIFFRES	35

EDITO



Danièle BOEGLIN
Présidente

En 2016, le SDEDA a franchi un nouveau cap, tant dans l'intensification de son action auprès des usagers que dans la concrétisation de la future Unité de Valorisation Énergétique.

En communication, maître-mot de la prévention et de la sensibilisation des citoyens, nous avons renforcé notre visibilité en **modernisant notre site internet** : changement de son apparence visuelle, création de nouvelles fonctionnalités, plus grande facilité d'accès aux rubriques... Nous nous sommes aussi positionnés sur les nouveaux outils de communication que sont les **réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram)** avec deux ambitions : mieux faire connaître nos actions et apporter des conseils pratiques aux usagers. Profitant de ces avancées importantes, nous avons également fait **évoluer notre logo** afin qu'il soit plus reconnaissable et mémorisable.

Gageons que cette dynamique nous permettra d'améliorer nos taux de valorisation des matières recyclables.

Infatigables, nous l'avons été aussi pour accompagner nos adhérents à la sensibilisation au « tri » et à la « prévention ». Nos actions de proximité ont encore été très nombreuses. Nos ambassadeurs ont été particulièrement mobilisés sur « **l'extension des consignes de tri** ». Huit Communautés de Communes du département se sont effectivement engagées, en partenariat avec Eco-Emballages, le centre de tri SOREPAR (Ormoy-89) et le SDEDA, dans cette démarche.

43 000 habitants ont ainsi vu leur geste se simplifier au motif que : « Tous les emballages se trient ».

Le projet d'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) des déchets ménagers a franchi une étape décisive. Après plusieurs années d'études et une année de procédure de délégation de service public, le SDEDA a retenu le projet présenté par le groupement des sociétés **VEOLIA, CNIM et la SCP PEIFFER Architectes** pour la conception, la réalisation, le financement et l'exploitation de cette future UVE. Avec cet équipement, dénommé **Valaibia**, nous **répondrons parfaitement demain à la législation nationale et européenne, que ce soit en termes de réduction du stockage, ou de valorisation des déchets.**

Les élus du Comité Syndical, les agents du SDEDA et moi-même remercions tous les Aulois qui œuvrent au quotidien avec la volonté de baisser les tonnages d'Ordures Ménagères résiduelles, de mieux valoriser les matières et par conséquent de mieux maîtriser les coûts.

Continuons à nous engager, tous ensemble, dans cette action au service de l'environnement.

OBLIGATIONS DES COLLECTIVITÉS EN MATIÈRE DE DÉCHETS

L'élimination des déchets ménagers comprend la collecte et le traitement. Dans l'Aube, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale gèrent les déchèteries et la collecte des déchets ménagers. Leur traitement est assuré par le SDEDA.

Article L 2224-13 du 24 février 1996 du Code Général des Collectivités Territoriales

« Les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale assurent, éventuellement en liaison avec les départements et les régions, la collecte et le traitement des déchets des ménages. Les communes peuvent transférer à un établissement public de coopération intercommunale ou à un syndicat mixte soit l'ensemble de la compétence de collecte et de traitement des déchets des ménages, soit la partie de cette compétence comprenant le traitement, ainsi que les opérations de transport qui s'y rapportent. Les opérations de transport, de tri ou de stockage qui se situent à la jonction de la collecte et du traitement peuvent être intégrées à l'une ou l'autre de ces deux missions. »

Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

(Extrait)

« ... le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ...
... le rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets est transmis aux maires des communes membres, qui en font rapport à leurs conseils municipaux, avant le 30 septembre.
Le contenu du rapport sur le service d'élimination des déchets est tenu à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres. »

Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets

(Extrait)

« Lorsque la compétence de traitement des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un groupement de collectivités conformément à l'article L. 2224-13, celui-ci transmet à la commune ou au groupement ayant la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés les indicateurs techniques et financiers mentionnés à l'annexe XIII relatifs au traitement des déchets ménagers et assimilés de la commune ou du groupement ayant la compétence de collecte. »

Annexe XIII (Extrait des indicateurs techniques)

« Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement :

- localisation des unités de traitement et nom de leur exploitant ;
- nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets ;
- capacité de ces unités et tonnage traité dans l'année par flux de déchets ... ;
- taux global de valorisation matière ... »

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Composition du SDEDA au 31 décembre 2016

Le SDEDA est constitué de 21 Établissements Publics de Coopération Intercommunale ayant la compétence « collecte des déchets ménagers » :

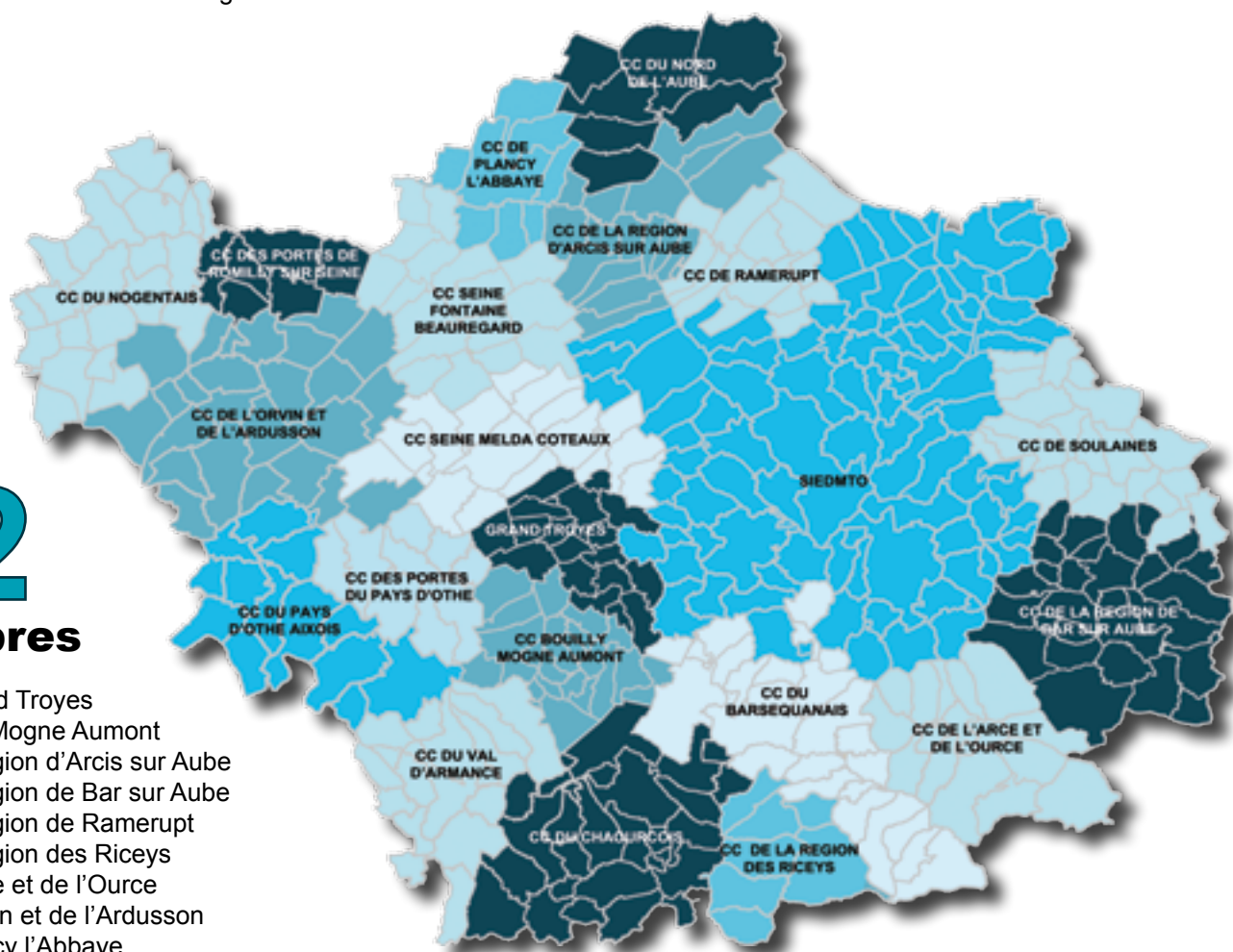
- 1 Communauté d'Agglomération (19 communes) ;
- 19 Communautés de Communes (316 communes) ;
- 1 Syndicat Intercommunal (96 communes).

Le Département de l'Aube est également adhérent au SDEDA.

22
membres

CA du Grand Troyes
CC Bouilly Mogne Aumont
CC de la région d'Arcis sur Aube
CC de la région de Bar sur Aube
CC de la région de Ramerupt
CC de la région des Riceys
CC de l'Arce et de l'Ource
CC de l'Orvin et de l'Ardusson
CC de Plancy l'Abbaye
CC de Soulaïnes
CC des Portes de Romilly sur Seine
CC des Portes du Pays d'Othe
CC du Barséquanais
CC du Chaourçois
CC du Nogentais
CC du Nord de l'Aube
CC du Pays d'Othe Aixoïis
CC du Val d'Armance
CC Seine Fontaine Beauregard
CC Seine Melda Côteaux
SIEDMTO

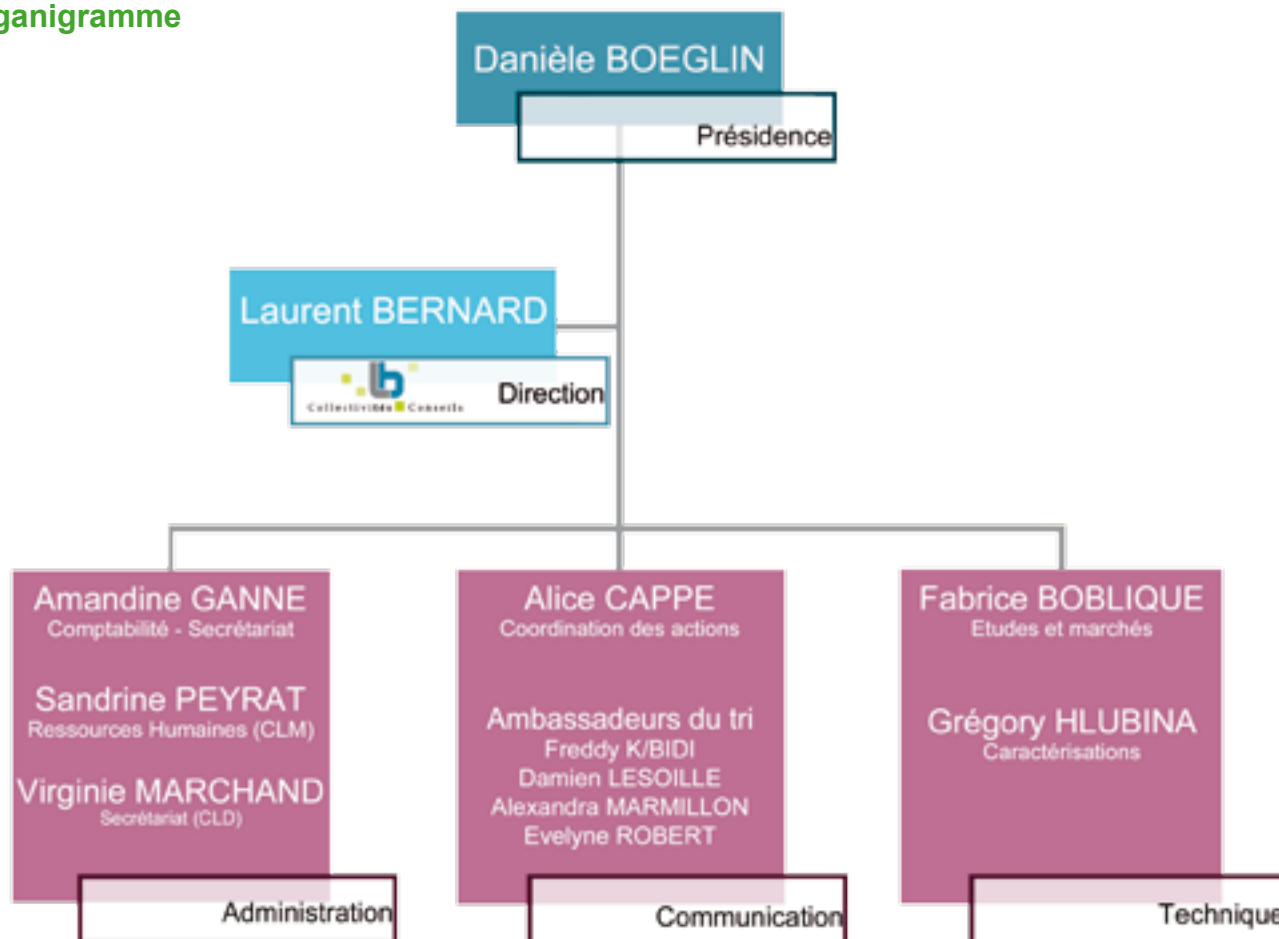
Le Département de l'Aube



Aube
en Champagne
LE DÉPARTEMENT

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT (suite)

Organigramme



Représentation des collectivités membres

Les membres du comité syndical sont renouvelés tous les six ans à l'issue des élections municipales. Chaque délégué représente 1 voix au sein de cette assemblée.

Collège des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

Chaque EPCI désigne des délégués titulaires et suppléants. Le nombre de délégués est déterminé en fonction du nombre d'habitants.

Collège du département

Un représentant est désigné par le Département de l'Aube.

Population	Délégué titulaire	Délégué suppléant
0 à 10 000 habitants	1	1
10 001 à 20 000 habitants	2	2
20 001 à 60 000 habitants	3	3
60 001 à 100 000 habitants	6	6
Plus de 100 000 habitants	13	13

Les élus

Ont été élus pour assurer la gestion du Syndicat :

- Madame Danièle BOEGLIN, Présidente ;
- Monsieur Nicolas JUILLET, 1^{er} Vice-président, délégation : affaires générales et personnel ;
- Monsieur Patrick DYON, 2^e Vice-président, délégation : finances ;
- Monsieur Pascal LANDREAT, 3^e Vice-président, délégation : projets.

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT (suite)

Les délégués au 31 décembre 2016

Collectivités	Délégués titulaires	Délégués suppléants
CA du Grand Troyes	Jean-Pierre ABEL* Jean-Jacques ARNAUD* Thierry BLASCO* Christian BLASSON Danièle BOEGLIN* Bruno FARINE Annie GREMILLET* Pascal LANDREAT* Jean JOUANET Marc SEBEYRAN Dimitri SYDOR Christine THOMAS Jean-Michel VIART	Bruno BAUDOUX Marc BRET Jean-Luc DRAGON Olivier GIRARDIN José GONCALVES Isabelle HELIOT-COURONNE Marie-France JOLLIOT Alain MOSER Marie-Françoise PAUTRAS Alain PEUCHERET Jacqueline PROTIN Jean-François RESLINSKI Colette ROTA
CC Bouilly Mogne Aumont	Daniel DEMOISSON	David GARNERIN
CC de la région d'Arcis sur Aube	Serge LARDIN	Paul CANTRAINE
CC de la région de Bar sur Aube	David LELUBRE* Denis NICOLO	Dominique GAUTHIER Jean-Pierre MOEURS
CC de la région de Ramerupt	Patrick MAUFROY*	Gérald TARIN
CC de la région des Riceys	Michel JACOB	Estelle BELORGEOT
CC de l'Arce et de l'Ource	Michel SIMONNOT	Ghislaine CLAIR
CC de l'Orvin et de l'Ardusson	Nicolas JUILLET*	Jean-Marie CAMUT
CC de Plancy l'Abbaye	Claude CHAPELLE	Jean-Louis OUDIN
CC de Soulaïnes	Pierre JOBARD	Philippe DALLEMAGNE
CC des Portes de Romilly sur Seine	Bernard BERTON* Michel LAMY	Serge GREGOIRE Valérie NOBLET
CC des Portes du Pays d'Othe	Jean-Pierre VEREECKE*	Annie DUCHENE
CC du Barséquanais	Henri PETIT DE BANTEL* Marcel HURILLON	Daniel LAURENT Denis VIARD
CC du Chaourçois	Jean-Michel HUPFER*	Jean-Baptiste LAUREY
CC du Nogentais	Christian TRICHE Dominique ROBERT	Hugues FADIN Jean-Yves MATHIAS
CC du Nord de l'Aube	Bruno MEUNIER	Francis BERARD
CC du Pays d'Othe Aixoïis	Roland BROQUET	Yves FOURNIER
CC du Val d'Armance	Gilles DE COCKBORNE	Francis DRUMINY
CC Seine Fontaine Beauregard	Patrice CORPELET	Jean-François BOULARD
CC Seine Melda Coteaux	Serge SAUNOIS Marcel SPILMANN*	Gilbert FAURE Françoise LEBRUN-HUTINEL
Département de l'Aube	Claude HOMEHR*	/
SIEDMTO	Christian BRANLE Patrick DYON* Gilles JACQUARD	Bernard ROBLET Philippe TRIBOT Jacky VALTON

41
délégués
titulaires

40
délégués
suppléants

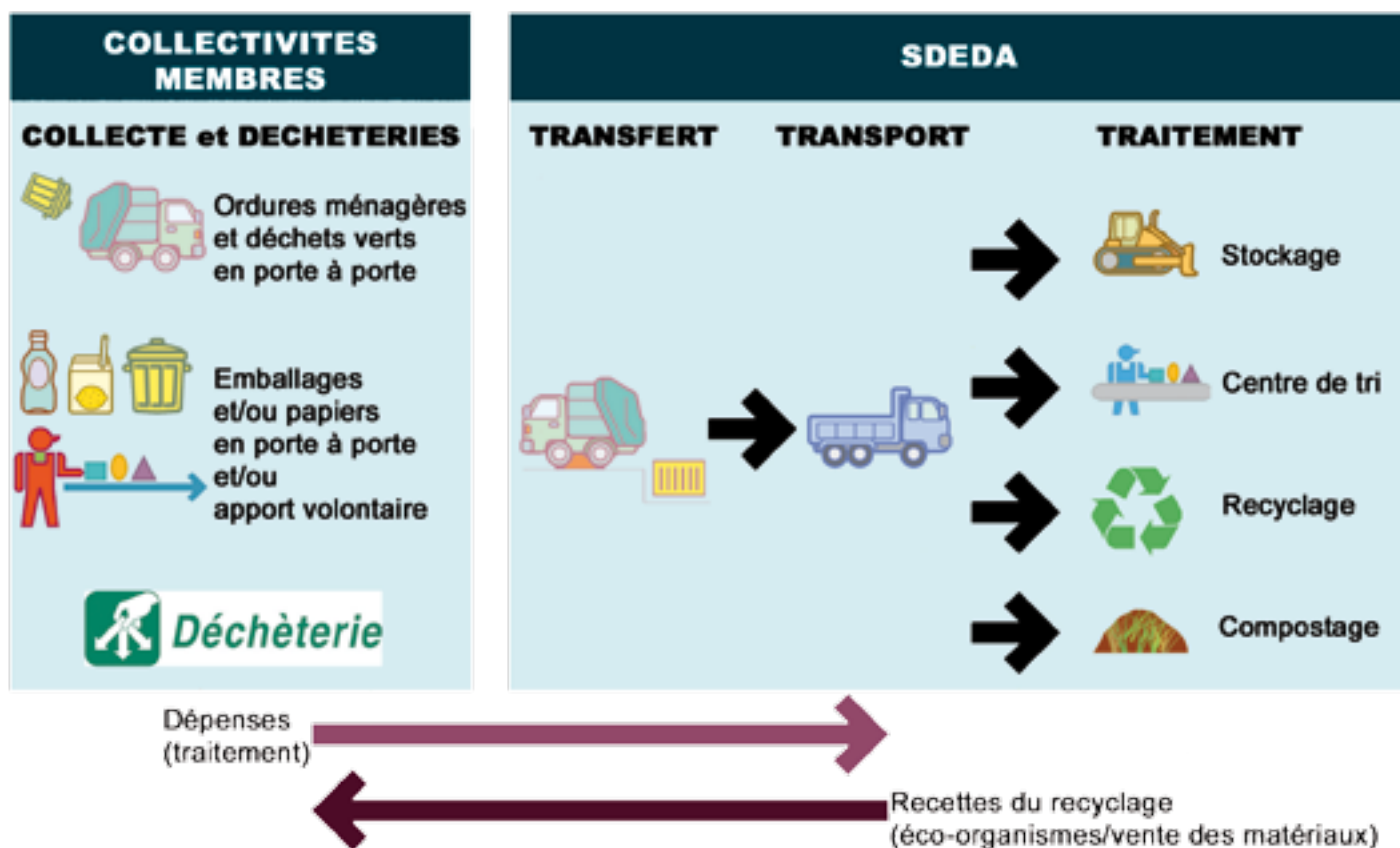
* membres du Bureau

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT (suite)

Compétences exercées

Les compétences statutaires exercées par le SDEDA sont les suivantes :

- Traitement des déchets ménagers livrés aux installations de valorisation et d'enfouissement (ordures ménagères et emballages ménagers recyclables) ;
- Traitement des déchets issus d'un refus de tri livrés aux installations de valorisation et d'enfouissement ;
- Traitement de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM) et des Déchets Verts issus d'une collecte en porte à porte ;
- Transport : à partir du moment où il y a rupture de charge, qui correspond aux centres de transfert définis par le SDEDA ;
- Transport des refus de tri jusqu'aux installations de valorisation et d'enfouissement ou centres de transfert définis par le SDEDA ;
- Tri des déchets valorisables issus d'une collecte sélective en porte à porte ou en apport volontaire faisant l'objet d'un contrat avec une société agréée.



FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT (suite)

Éléments financiers généraux

Cotisation

Le fonctionnement courant du Syndicat (personnel, frais de structure) est assuré par une cotisation annuelle due par chaque adhérent de : **1 € par habitant**. Elle n'a pas évolué **depuis 2005**.

Fiscalité

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le SDEDA gère un budget unique; assujetti à la TVA.

La TVA appliquée dans le cadre des dépenses de traitement est de 10 %.

La TVA appliquée dans le cadre de la vente des matériaux dépend de la nature de ces derniers :

- acier, aluminium et verre : pas de TVA ;
- briques, cartons, papiers et plastiques : TVA à 20 %.

Dépenses et recettes de l'exercice comptable 2016

Dépenses	€ HT
Autres charges de gestion courante (indemnités et charges)	23 334 €
Charges à caractère général (location bureaux, carburant, internet...)	250 250 €
Charges exceptionnelles (annulations de titres)	100 172 €
Immobilisations corporelles (amortissement des biens)	4 729 €
Immobilisations incorporelles (autres amortissements)	279 725 €
Personnel (salaires et charges)	421 105 €
Reversement aux adhérents* des rachats matières	1 564 171 €
Reversement aux adhérents* des soutiens Eco-organismes	3 137 133 €
Tri, traitement et valorisation	9 438 492 €
Total	14 339 800 €

Recettes	€ HT
Atténuation de charges (remboursements divers)	61 677 €
Cotisations des adhérents* (1 € / habitant)	314 825 €
Facturation du traitement aux adhérents* (douzièmes)	9 615 292 €
Produits exceptionnels (annulations de mandats)	2 832 €
Rachat matières (vente aux filières)	1 631 077 €
Redevance du délégataire	40 415 €
Soutiens Eco-organismes (Eco-Emballages et Ecofolio)	3 111 688 €
Total	14 777 806 €

* Les adhérents sont les 21 EPCI exerçant la compétence « collecte » (cf. page 5).

Agenda des réunions

5 comités syndicaux ont été organisés :

- 2 février
Avec l'intervention de M. Julien SANANES « Présentation la filière de recyclage des meubles Eco-Mobilier » ;
- 29 mars
Avec l'intervention de M. Aymeric LAPRUN, CC des Portes de Romilly sur Seine, « Retour d'expérience sur l'utilisation du compacteur Packmat® en déchèterie » ;
- 21 juin, 13 septembre et 13 décembre.

Projet d'Unité de Valorisation Énergétique : une année décisive

Choix du délégataire

En 2015, les élus du SDEDA ont choisi de réaliser la future Unité de Valorisation Énergétique dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public. Cette DSP porte sur la conception, la réalisation, le financement et l'exploitation de cet équipement qui produira de l'électricité et de l'énergie en brûlant les ordures résiduelles. En septembre 2016, le projet s'est renforcé avec le choix du délégataire.

Parmi les 4 groupements d'entreprises d'envergure internationale qui ont répondu à la consultation, les élus du SDEDA ont retenu le groupement d'entreprises **VEOLIA, CNIM et la SCP PEIFFER Architectes**.

Le Comité Syndical, dans sa séance du 13 septembre 2016, a autorisé à l'unanimité la Présidente à signer le contrat d'une durée de 25 ans. Celui-ci a la particularité de faire porter tous les risques à l'exploitant.

Le Syndicat a obtenu un tarif de traitement à **108 € HT/tonne**.

Le projet Valaubia

Valaubia - valorisation des déchets de l'Aube - se situera au cœur de la zone industrielle à La Chapelle Saint Luc. Le bâtiment se démarquera par un aspect architectural très soigné.

Sa capacité sera de 60 000 tonnes annuelle de déchets ménagers résiduels dont 5 000 tonnes qui devront être apportés par Veolia.

Le SDEDA a imposé à Veolia de très strictes garanties :

- des émissions inférieures aux normes européennes et françaises et des contrôles permanents réalisés par un organisme indépendant seront effectués en continu ;
- des eaux de process traitées in situ en circuit fermé ;
- une valorisation des mâchefers dans les travaux publics.

Parmi les particularités du projet Valaubia, on peut citer :

- un traitement des fumées par une double filtration ;
- une zone de stockage et de maturation des mâchefers mise en dépression ;
- un espace pédagogique de 300 m² intégrant une serre tropicale
- un partenariat pour la recherche avec des doctorants.

Valaubia, du déchet à l'énergie

Cette UVE permettra de valoriser sous 2 formes différentes les déchets : électrique et thermique.

Le site sera raccordé au réseau de chaleur urbain du Grand Troyes (fourniture de chaleur pour les habitants en hiver) et à des industriels tels que la société Michelin (fourniture de vapeur l'été).

Par ailleurs, Valaubia sera autosuffisante en électricité. Le surplus rejoindra le réseau Enedis.



© Cabinet d'architectes Peiffer-Freyconin-Rossé - Veolia Valaubia

Projet d'Unité de Valorisation Énergétique (suite)

Production énergétique



41 GWh* électriques / an

soit la consommation de près de 50 000 habitants



60 GWh* thermiques / an

soit la consommation de près de 8 900 habitants

* Gigawatt-heure

5^e colloque « Valorisation énergétique »

Afin de présenter le projet, le SDEDA a organisé le 29 novembre son 5^e colloque intitulé :

« Valorisation énergétique - Quelle ambition ? Quel projet ? Quelles garanties ? ».

Monsieur Fabrice JOYEN, Directeur Région Rhin Rhône, Veolia, a expliqué les caractéristiques de l'unité de traitement et comment nos déchets seront transformés en une ressource énergétique.

Ont suivi les retours d'expériences sur la thématique « Contrôles et garanties » de :

- Madame Marine SAINT DENIS, Directrice, Bio-tox ;
- Madame Emmanuelle DRAB-SOMMESOUS, Directrice, Atmo Champagne-Ardenne ;
- Monsieur Max PORTAL, Directeur, Sitom Sud Gard. (dont les OMr sont traitées en UVE).



Calendrier 2017

Une nouvelle phase administrative s'engagera en 2017 : le dépôt du permis de construire et du Dossier Demande d'Autorisation d'Exploiter auprès des services de l'État afin d'obtenir une Autorisation Environnementale délivrée par le Préfet de l'Aube. Une enquête publique sera ensuite ouverte. Elle permettra à tout un chacun de prendre connaissance du projet et de pouvoir s'exprimer librement à ce sujet.



© Cabinet d'architectes Peiffer-Freyssinier-Plassier - Veolia

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

Contexte

En 20 ans, le tri est devenu le premier geste environnemental des Français. Cependant, il reste un long chemin à parcourir. Si 87 % des français déclarent trier leurs emballages, seulement 44 % le font systématiquement.

Depuis plus de 4 ans, le taux de recyclage national des emballages ménagers stagne à 67 % alors que les objectifs de la Loi Grenelle (repris dans la loi de Transition Énergétique) sont eux fixés à 75 %.

Pour atteindre cet objectif, il n'y a que 2 solutions : trier mieux et plus ; élargir les consignes de tri.

Chaque année, 4,8 millions d'emballages sont mis sur le marché dont 1 million en plastique.

Le recyclage des emballages en plastique constitue un enjeu stratégique au niveau national. Toutefois, le plastique n'est que peu recyclé, étant donné que seuls les bouteilles et flacons entraînent dans la consigne de tri. Seulement 23 % des emballages en plastique sont recyclés (1 bouteille sur 2) ce qui laisse donc une marge de manoeuvre importante.

Un appel à projet national

En 2014, Eco-Emballages lançait un appel à candidature auprès des centres de tri ayant pour objectif de trier tous les emballages en plastique. Le Plan de Relance du Recyclage prévoyait une enveloppe de 45 millions d'euros dédiée au financement :

- de l'amélioration de la recyclabilité des emballages en plastique ;
- de la transformation industrielle du parc de centres de tri ;
- du dispositif auprès des collectivités.

Si fin 2016, 15 millions d'habitants trieront tous leurs emballages en plastique, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit que tous les français adoptent au plus tard cette consigne de tri en 2022.

Et dans l'Aube ?

La société Coved a sollicité ses clients, dont le SDEDA, pour répondre à cet appel à projets. Leur centre de tri, Sorepar, situé à Ormoy (89) a été sélectionné pour passer en consignes élargies pour les emballages en plastique.

Une des étapes importantes a été la réalisation des travaux nécessaires pour adapter le centre de tri à :

- un volume supplémentaire d'emballages à stocker et à trier ;
- de nouveaux plastiques à capter sur le process.

Les travaux, qui ont permis également d'améliorer les conditions de travail des trieurs, s'élèvent à 3 millions d'euros (dont 700 000 € pris en charge dans le cadre du Plan de Relance du Recyclage et 500 000 € par l'ADEME).

Extension au 15 juin 2016 : qui est concerné ?



- Collectivités en **extension**
Consignes de tri « plastique » :
« **tous les emballages en plastique** »
(bouteilles, barquettes, films, flacons, pots, sacs...)
- Collectivités **hors extension**
Consignes de tri « plastique » :
« **bouteilles et flacons uniquement** »

ORGANISATION DU TRAITEMENT

Marchés de prestations de service

Le SDEDA gère les contrats de prestations de tri et de traitement.

Les dépenses engagées par le syndicat sont re-facturées aux entités de collecte en 12 acomptes (les « douzièmes ») et un liquidatif d'ajustement (solde).

Le **traitement des déchets ménagers** est assuré depuis le 1^{er} janvier 2014 par un marché en 7 lots. Il s'agit d'un **marché départemental à bons de commande sans minimum sans maximum d'une durée ferme de 4 ans**. Ce marché a l'avantage de s'adapter aux éventuels changements de mode de tri des adhérents du Syndicat. Depuis sa mise en oeuvre, des réunions sont régulièrement programmées avec les prestataires pour faire le point sur leur exécution.

En ce qui concerne spécifiquement le tri des emballages et des papiers, le SDEDA suit la qualité des collectes et la production des matériaux selon la norme NF X30-437 et à partir de logiciels dédiés à chaque centre de tri.

Prix du traitement 2016

LOT 1 / Traitement des DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS

Sociétés : Groupement Valest / Suez

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT	
		Au 01/01	Au 01/04
Exploitation d'un centre de transfert vers une des 2 ISDND ¹	Tonne livrée	19,54	19,68
Traitement - ISDND ¹ de Montreuil sur Barse	Tonne entrante	67,05	67,52
TGAP ² - ISDND ¹ de Montreuil sur Barse	Tonne entrante	14,06	14,06
Traitement - ISDND ¹ de Saint Aubin	Tonne entrante	62,88	63,31
TGAP ² - ISDND ¹ de Saint Aubin	Tonne entrante	20,08	20,08
Traitement - UVE ³ de Chaumont	Tonne entrante	77,32	77,32
TGAP ² - UVE ³ de Chaumont	Tonne entrante	4,13	4,13

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est mutualisée : chaque adhérent du Syndicat paye le même montant à la tonne, quelle que soit la destination de ses déchets ménagers résiduels.

LOT 2 / Valorisation des déchets verts issus des collectes en porte à porte

Sociétés : Groupement La Compostière de l'Aube / Agricompost 10 / Suez Organique

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT	
		Au 01/01	Au 01/04
Mise à disposition d'un centre de transfert (option)	Tonne livrée	16,81	16,93
Traitement - Plate-forme de compostage	Tonne entrante	23,64	23,81
Évacuation et traitement des refus de tri	Tonne livrée	98,12	98,81
TGAP ² / refus de tri	Tonne entrante	14,06	14,06
Évacuation et traitement des livraisons non acceptées	Tonne entrante	98,12	98,81
TGAP ² / livraisons non acceptées	Tonne entrante	14,06	14,06

¹ ISDND = Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

² TGAP = Taxe Générale sur les Activités Polluantes

³ UVE = Unité de Valorisation Énergétique

ORGANISATION DU TRAITEMENT (suite)

Prix du traitement 2016 (suite)

LOT 3 / Tri des PAPIERS

Société : Onyx Est

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT	
		Au 01/01	Au 01/04
Mise à disposition d'un centre de transfert (option)	Tonne livrée	19,15	19,29
Réception, tri, conditionnement, chargement, évacuation et traitement	Tonne livrée	16,87	16,99
Évacuation et traitement des refus de tri	Tonne entrante	0,00	0,00
Évacuation et traitement des livraisons non acceptées	Tonne entrante	92,59	93,24
TGAP ¹ / livraisons non acceptées	Tonne livrée	14,06	14,06
Recettes minimales garanties catégorie 1.02 (gros de magasin ²)	Tonne livrée	40,00	40,00
Recettes minimales garanties catégorie 1.11 (papiers)	Tonne livrée	75,00	75,00

LOT 4 / Tri des EMBALLAGES ménagers légers

Société : Chazelle Tri Valorisation (Suez)

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT	
		Au 01/01	Au 01/04
Réception, tri, conditionnement, chargement, évacuation et traitement	Tonne livrée	257,18	259,01
Évacuation et traitement des refus de tri	Tonne livrée	61,45	61,88
TGAP ¹ / refus de tri	Tonne entrante	20,08	20,08
Évacuation et traitement des livraisons non acceptées	Tonne entrante	69,87	69,87
TGAP ¹ / livraisons non acceptées	Tonne entrante	20,08	20,08
Recettes minimales garanties catégorie 1.02 (gros de magasin ²)	Tonne livrée	25,00	25,00
Recettes minimales garanties catégorie 1.11 (papiers)	Tonne livrée	75,00	75,00

LOT 5 / Tri des EMBALLAGES ménagers légers EN MÉLANGE avec les PAPIERS AVANT EXTENSION

Société : Sorepar

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT	
		Au 01/01	Au 01/04
Mise à disposition d'un centre de transfert (option)	Tonne livrée	29,73	29,94
Réception, tri, conditionnement, chargement, évacuation et traitement	Tonne livrée	126,86	127,76
Conditionnement et évacuation des cartons bruns	Tonne livrée	29,73	29,94
Évacuation et traitement des refus de tri	Tonne entrante	79,29	79,85
TGAP ¹ / refus de tri	Tonne entrante	14,06	14,06
Évacuation et traitement des livraisons non acceptées	Tonne entrante	104,06	104,81
TGAP ¹ / livraisons non acceptées	Tonne entrante	14,06	14,06
Recettes minimales garanties catégorie 1.02 (gros de magasin ²)	Tonne livrée	25,00	25,00
Recettes minimales garanties catégorie 1.11 (papiers)	Tonne livrée	75,00	75,00

ORGANISATION DU TRAITEMENT

(suite)

LOT 5 / Tri des EMBALLAGES ménagers légers EN MÉLANGE avec les PAPIERS APRÈS EXTENSION

Société : SOREPAR

L'extension des consignes a modifié le contenu des sacs de tri des habitants concernés et de fait, les opérations de tri et les conditions du marché. Un avenant a dû être signé pour intégrer ces nouvelles modalités.

Par ailleurs, l'extension prévoit que l'ensemble des refus soit valorisé énergétiquement. Les refus étant jusqu'à présent traités par enfouissement, Sorepar a dû trouver un nouvel exutoire. Depuis le 4^e trimestre, ils sont valorisés en Combustibles Solides de Récupération (Société : Bourgogne recyclage - Utilisation : cimenterie). A ce jour, il n'y a pas de TGAP appliquée à ce mode d'élimination.

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT	
		Au 01/01	Au 01/04
Réception, TRI EN EXTENSION, conditionnement, chargement, évacuation et traitement (avenant)	Tonne livrée		127,76+36 = 163,76
Évacuation et traitement des refus de TRI EN EXTENSION en CSR ¹ (avenant)	Tonne livrée		95,00
TGAP ² CSR ¹ / Refus de TRI EN EXTENSION (avenant)	Tonne livrée		0,00

LOT 6 / Exploitation du centre de transfert des déchets ménagers résiduels des Écrevolles à Troyes

Site du SDEDA géré par la société Ourry

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT	
		Au 01/01	Au 01/04
Exploitation du centre	Tonne livrée	6,34	6,39
Transport - ISDND ³ de Montreuil sur Barse	Tonne livrée/km	7,22	7,26
Transport - ISDND ³ de Saint Aubin	Tonne livrée/km	11,50	11,58
Fermeture du poste de transfert	Forfait pour 1/2 j	688,80	693,69
Entretien mensuel des sanitaires (avenant)	Forfait/mois	297,32	299,34
Fonctionnement de la plate-forme de dessiccation (option)	Forfait/mois	1 585,72	1 596,99
Complément pour le fonctionnement de la plate-forme de dessiccation (option - avenant)	Forfait/mois		864,00

LOT 7 / Mise à disposition et exploitation d'un poste de transfert du verre collecté sélectivement

Société : COVED

Les collectivités livrant leurs emballages en verre directement au repreneur - c'est à dire sans passer par un centre de transfert que ce soit celui proposé par le SDEDA ou un autre - bénéficient d'un coût de traitement à 0 € HT / tonne et d'une bonification de leur recette.

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT	
		Au 01/01	Au 01/04
Exploitation d'un centre de transfert du verre et chargement	Tonne	7,93	7,99
Évacuation et traitement des livraisons non acceptées	Tonne	104,06	104,81
TGAP ² / livraisons non acceptées	Tonne livrée	14,06	14,06

¹ CSR = Combustibles Solides de Récupération

² TGAP = Taxe Générale sur les Activités Polluantes

³ ISDND = Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

ORGANISATION DU TRAITEMENT (suite)

Exutoires : localisation et tonnages



 Centre de transfert

 Centre de tri

 Installation de stockage
des déchets
non dangereux¹

 Plateforme
de compostage

 Unité de Valorisation
Énergétique

	Prestataires	Exutoires	Tonnages traités (tonnes)
LOT 1	Onyx Est	Centre de transfert - Torvilliers	14 085
	Valest	ISDND¹ - Montreuil sur Barse	60 250
	Suez	ISDND¹ - Saint Aubin	18 852
	SHMVD	UVE² - Chaumont (52)	2 015
LOT 2	Coved	Centre de transfert - La Chapelle Saint Luc	627
	Suez organique	Centre de transfert - Saint Aubin	932
	Suez organique	Plateforme de compostage - Bar sur Seine	932
	La Compostière de l'Aube	Plateforme de compostage - Bouilly	7 848
	Agricompost 10	Plateforme de compostage - Feuges	1 302
LOT 3	Onyx Est	Centre de transfert - Torvilliers	4 816
	Triest	Centre de tri - Thaon les Vosges (88)	50
LOT 4	Chazelle Tri Valorisation	Centre de tri - La Chapelle Saint Luc	5 094
LOT 5	Coved	Centre de transfert - La Chapelle Saint Luc	3 167
	Sorepar	Centre de tri - Ormoy (89)	3 660
LOT 6	Ourry	Centre de transfert - Troyes (Ecrevolles)	23 672
LOT 7	Coved	Centre de transfert - La Chapelle Saint Luc	5 423

ORGANISATION DU TRAITEMENT

(suite)

Contrats de valorisation

Le SDEDA est l'interlocuteur unique des éco-organismes ainsi que des sociétés qui valorisent les matières triées.

Contrat Eco-Emballages

Le Contrat pour l'Action et la Performance - barème E - a été signé avec Eco-Emballages pour une durée de 6 ans (échéance : 31/12/16). Les soutiens versés dans le cadre de ce contrat reposent sur les performances de tri (soutiens à la tonne triée). Le SDEDA déclare trimestriellement les tonnages valorisés en emballages.

Un soutien complémentaire « **soutien au développement durable (SDD)** » peut être versé si la collectivité parvient à atteindre des objectifs répartis en 3 catégories : environnement, économie et social. Le SDEDA a mandaté le cabinet d'études Austral Environnement pour répondre aux différents critères. Grâce à la participation active de ses collectivités adhérentes et des prestataires (collecte et traitement), le SDEDA a été bénéficiaire d'une aide de **125 303,12 €**.

Le SDEDA reverse les soutiens d'Eco-Emballages à ses adhérents :

- **En répartissant les soutiens financiers sur la base des résultats de valorisation de chacun ;**
- **En conservant, pour son fonctionnement, 10% des recettes perçues avec un minimum de 100 000 € / an.**

Modalité de reversement : 4 acomptes trimestriels et un solde d'ajustement

Contrat Ecofolio

Le SDEDA a signé un contrat avec la société Ecofolio pour la valorisation des papiers (échéance : 31/12/16). Le Syndicat déclare les tonnages de papiers valorisés annuellement. Les soutiens versés dépendent également des performances.

Le SDEDA reverse à ses adhérents la totalité des recettes issues de la société Ecofolio.

Modalité de reversement : en une fois en décembre.

Contrats de reprise

Dans le cadre du contrat avec Eco-Emballages, la reprise des matériaux d'emballages peut se faire suivant trois options :

- option individuel : la collectivité les revend en direct sur les marchés ;
- option filière : la collectivité les revend aux filières nationales prévues au contrat ;
- option fédération : la collectivité les revend à des opérateurs labellisés FNADE VGO (Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement - Valorisation Garantie des Opérateurs).

Si le SDEDA a écarté la 1^{ère} possibilité (qui nécessite des compétences spécifiques pour limiter la prise de risques), il a opté pour des conditions de reprise différente selon les matériaux.

Pour le verre et les plastiques, le SDEDA a contractualisé avec les filières dédiées.

Pour les autres matériaux, la vente se fait dans le cadre d'un groupement de commandes réunissant le SDEDA, le SDED52 et VALODEA, syndicats de traitement de la Haute-Marne et des Ardennes. Ce groupement a permis de bénéficier d'offres techniques et financières plus avantageuses que par les filières classiques de recyclage. Les matériaux concernés par ce groupement de commande sont :

- l'acier ;
- l'aluminium ;
- les papiers-cartons complexés PCC c'est-à-dire les briques ;
- les papiers-cartons non complexés PCNC c'est-à-dire les cartons.

Les papiers sont repris directement dans le cadre des marchés de tri.

Le SDEDA reverse à ses adhérents la totalité des recettes issues de vente des emballages et des papiers.

Modalité de reversement : 4 acomptes trimestriels et un solde d'ajustement.

En 2016, un avenant aux contrats avec Eco-Emballages et la société Valorplast a été signé pour la mise en place de l'extension des consignes de tri.

Dans l'attente de l'agrément par les pouvoirs publics d'une ou plusieurs sociétés pour la filière « emballages », le SDEDA devra signer des avenants pour l'ensemble de ces contrats pour l'année 2017.

ORGANISATION DU TRAITEMENT

(suite)

Les filières de valorisation des emballages et des papiers

Matériau	Option	Repreneur	Nature des emballages	Nature des produits recyclés
Acier	Fédération	Coved Négocé	Aérosols, bidons, boîtes de conserve, canettes, ...	Boîtes de conserve, mobilier, pièces automobiles, ...
Aluminium	Fédération	Sita Négocé	Aérosols, barquettes, boîtes de conserve, canettes, ...	Semelles de fers à repasser, trottinettes, carters, mobilier, ...
Briques (PCC)	Fédération	Coved Négocé	Briques de lait, soupe, jus de fruits, sucre, ...	Papier-toilette, enveloppes, papier cadeau, ...
Cartons (PCNC)	Fédération	Sita Négocé	Cartons bruns, paquets de céréales, de gâteaux, barils de lessive, ...	Cartons et cartonnettes d'emballages
Plastiques	Filière	Valorplast	Collectivités hors extension : bouteilles et flacons Collectivités en extension : bouteilles, barquettes, boîtes, films, flacons, pots, sacs, ...	Collectivités hors extension : PET ¹ , PEHD ² et PP ³ Collectivités en extension : PE ⁴ , PET ¹ , PEHD ² , PP ³ , PS ⁵ Bouteilles, bâches, bacs de collecte, fibres textiles, ...
Verre	Filière	OI Manufacturing	Bouteilles, flacons, pots et bocaux	Bouteilles

Dans le cadre des 3 marchés de tri (Chazelle Tri Valorisation, Onyx Est et Sorepar), le SDEDA a signé des contrats tripartites de reprise des Journaux/Revue/Magazines avec la société Norske Skog Golbey et de Gros de magasin (enveloppes, écrits de couleurs, kraft) avec des papeteries.

Matériau	Repreneur	Nature des papiers	Nature des produits recyclés
Papiers de type journaux, revues, magazines, ...	Norske Skog Golbey	Catalogues, publicités, revues, ...	Papier journal
Gros de magasin	Filière papiers (Sita Négocé, ...)	Papiers écrits de couleurs, enveloppes, ...	Papier

ORGANISATION DU TRAITEMENT

(suite)

Les caractérisations

Afin de suivre la qualité du tri de chacun de ses adhérents mais aussi de connaître la répartition des différents matériaux, le SDEDA réalise des « caractérisations » de trois natures différentes :

- « corps creux » : suivi de la qualité du tri des emballages hors verre
Taux de refus maximal en poids toléré : 15 % pour les collectes d'Emballages Ménagers Légers, EML
Taux de refus maximal en poids toléré : 10 % pour les collectes multimatériaux (EML + Papiers).
- « corps plats » : suivi de la qualité du tri des papiers
Taux de refus maximal en poids toléré : 5 %.
- « refus de tri » : l'échantillonnage se fait sur la fraction non valorisable. Elles permettent de s'assurer du bon fonctionnement des chaînes de tri et donc, le respect du cahier des charges liant le SDEDA à ses prestataires.

Selon la taille des collectivités, la moyenne des caractérisations en corps creux est calculée sur les 18 derniers échantillons ou sur les deux dernières années.

Le Syndicat convie systématiquement ses adhérents aux caractérisations.

En 2016, le SDEDA a procédé à **288 caractérisations** (49 pour le lot 3, 146 pour le lot 4 et 93 pour le lot 5). Il a également assisté à **81 prélèvements d'échantillons** (44 pour le lot 4 et 37 pour le lot 5).

Mutualisation de la TGAP sur les OMr

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes TGAP est due sur le traitement des Ordures Ménagères résiduelles OMr. La TGAP varie selon les modes de traitement et les performances de valorisation de chaque exutoire. Elle s'exprime en € HT/tonne (même TVA que pour le traitement : 10%).

Les OMr de l'Aube sont traitées dans 3 sites différents selon 2 modes de traitement (cf. pages 13 et 16). Ces 3 exutoires présentent 3 taux de TGAP.

Le SDEDA applique un coût unique à toutes les collectivités organisant la collecte des déchets.

En 2016, la TGAP mutualisée est de 15,21 € HT/tonne (15,80 € HT en 2015).

La TGAP n'est pas mutualisée sur les refus de tri et de compostage.

Prime à la performance

Afin d'encourager les collectivités, le SDEDA verse chaque année une « Prime à la performance » aux 3 collectivités qui ont obtenu les meilleurs ratios en kg/habitant hors emballages en verre et hors papiers.

Cette prime correspond à 5 % du montant du Soutien à la Tonne Triée touché par la collectivité.

Pour l'année 2016, les trois collectivités récompensées sont :

	Collectivité	Performance (kg/habitant)	Prime (€)
1 ^{er}	CC de la région des Riceys	23,39	1 888,77
2 ^e	CC des Portes de Romilly sur Seine	19,75	7 935,99
3 ^e	CC Bouilly Mogne Aumont	19,26	4 344,64

TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2016

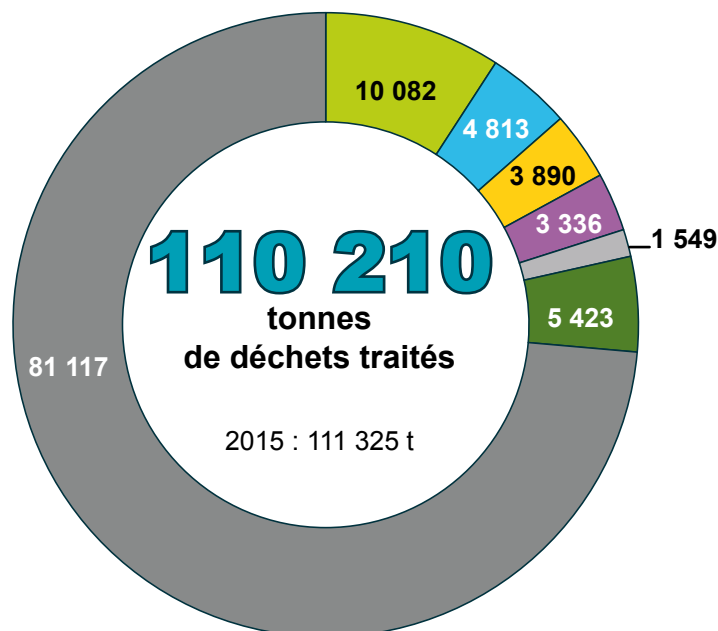
Traitement : tonnages et dépenses

Répartition des tonnages
par type de déchets traités
(tonnes)

359,5

kg/habitant
de déchets traités

(hors déchèteries et collectes d'encombrants)

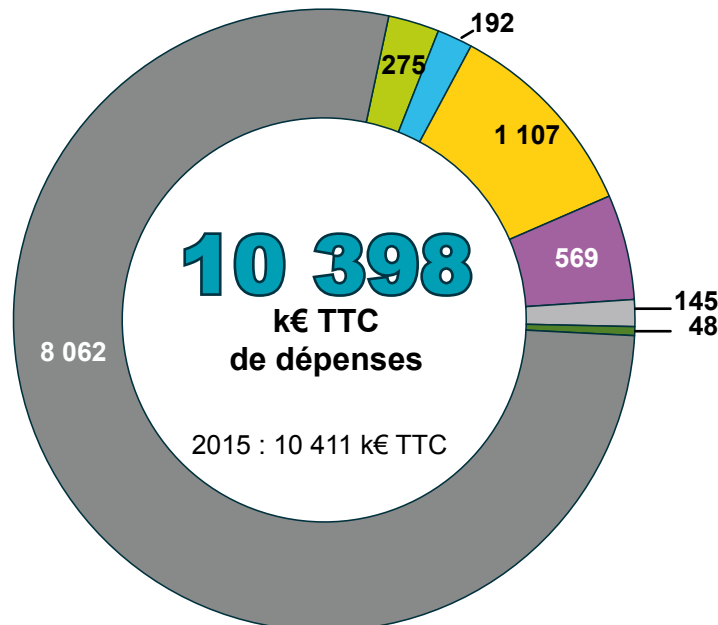


Répartition des coûts
par type de déchets traités
(milliers d'€ TTC)

33,9

€ TTC/habitant
de dépenses de traitement

(hors déchèteries et collectes d'encombrants)



dont **6,7**

€ TTC/habitant de dépenses de tri

NON VALORISABLES

- Traitement des déchets ménagers résiduels
- Traitement des refus de tri et de compostage

VALORISATION MATIÈRE

- Transfert du verre
- Tri des emballages
- Tri des papiers
- Tri des papiers et des emballages en mélange

VALORISATION ORGANIQUE

- Compostage des déchets verts

TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2016

(suite)

Vente des matériaux : tonnages et recettes

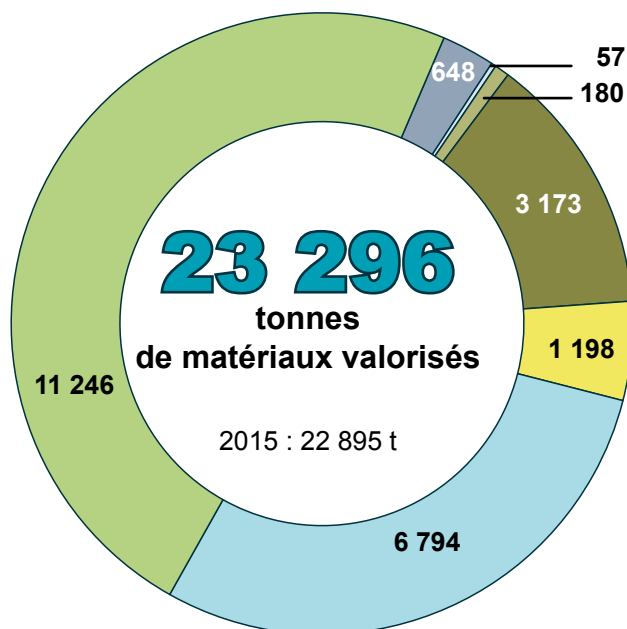
Répartition des tonnages de matériaux valorisés (tonnes)

(hors déchèteries et collecte d'encombrants)

74,9

kg/habitant
de matériaux valorisés

(hors déchèteries et collectes d'encombrants)

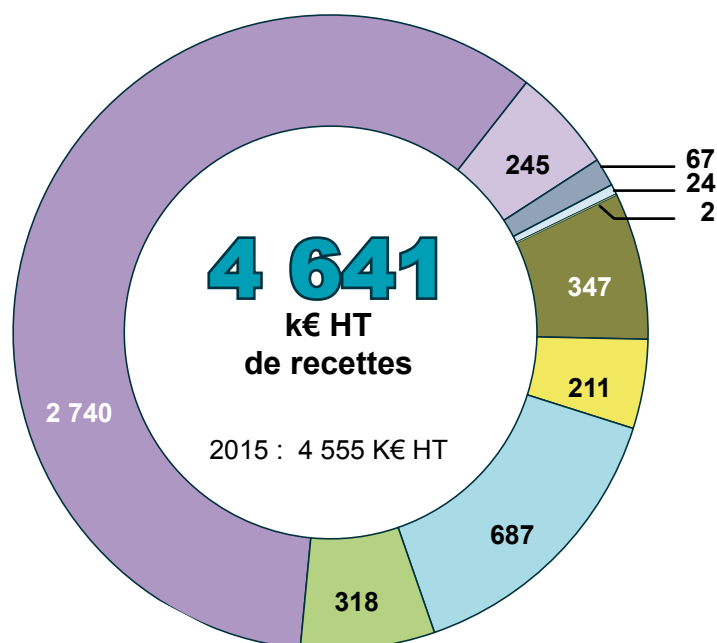


Répartition des recettes (milliers d'€ HT)

15,1

€ HT/habitant
de recettes

(hors déchèteries et collectes d'encombrants)



VALORISATION MATIÈRE

- Acier
- Aluminium
- Briques
- Cartons
- Papiers
- Plastiques
- Verre

ECO-ORGANISMES

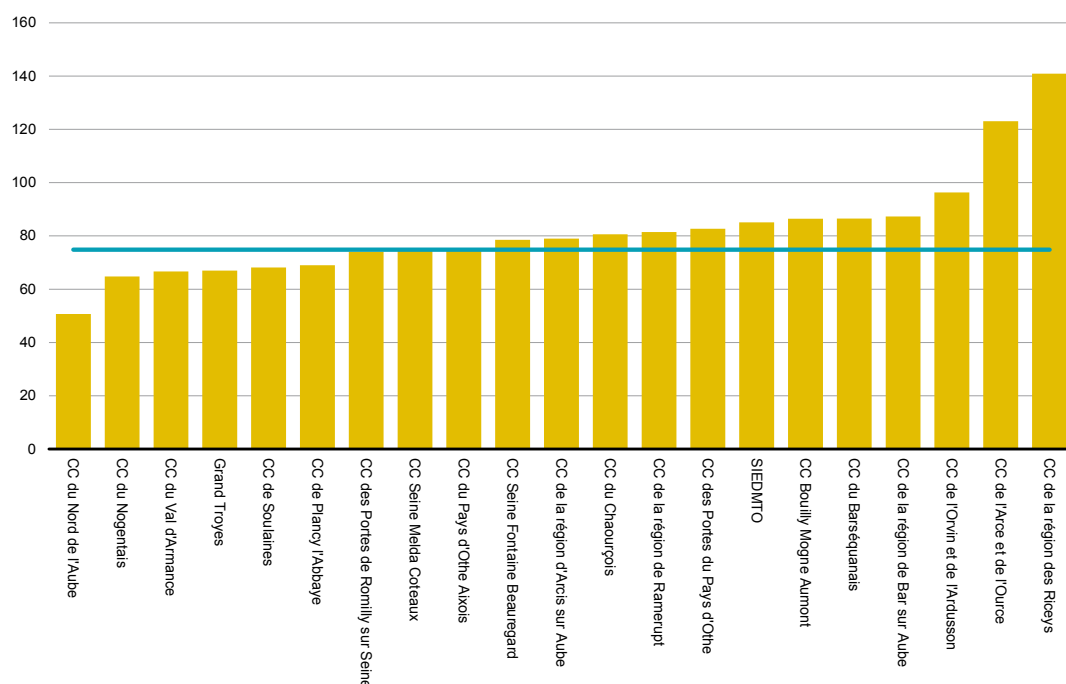
- Eco-Emballages
- Ecofolio

TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2016

(suite)

Performances de valorisation par entité de collecte

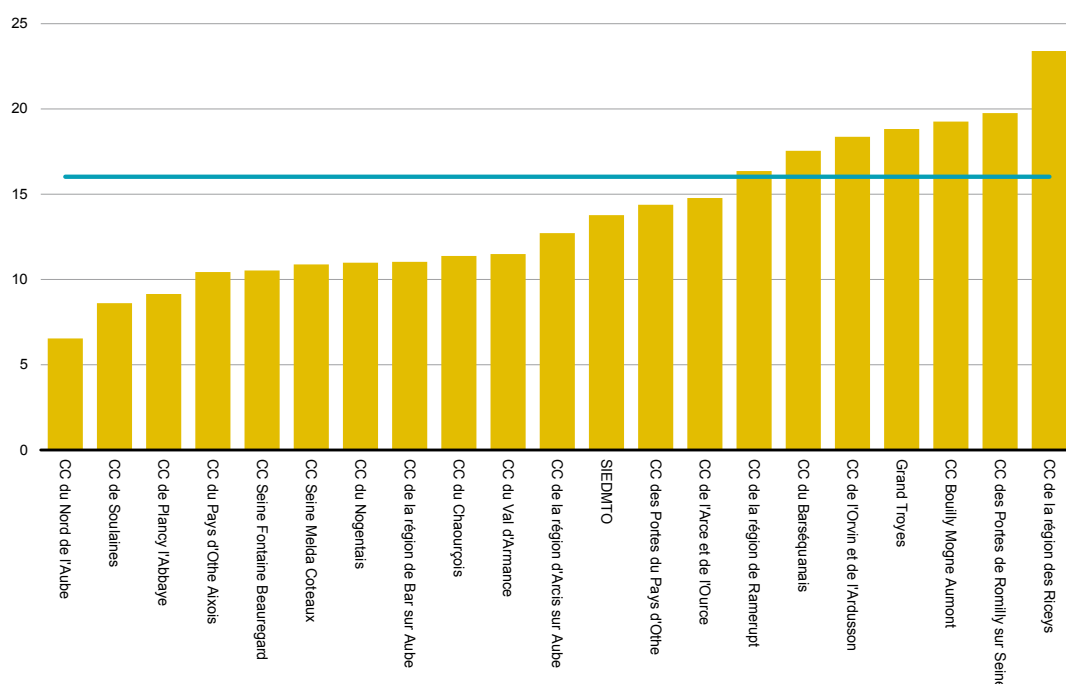
Performances tous matériaux confondus (kg/habitant) (acier, aluminium, briques, cartons, plastiques, papiers et verre)



74,9
kg/habitant

2015 : 75,4 kg/habitant

Performances en emballages hors papiers et verre (kg/habitant) (acier, aluminium, briques, cartons et plastiques)



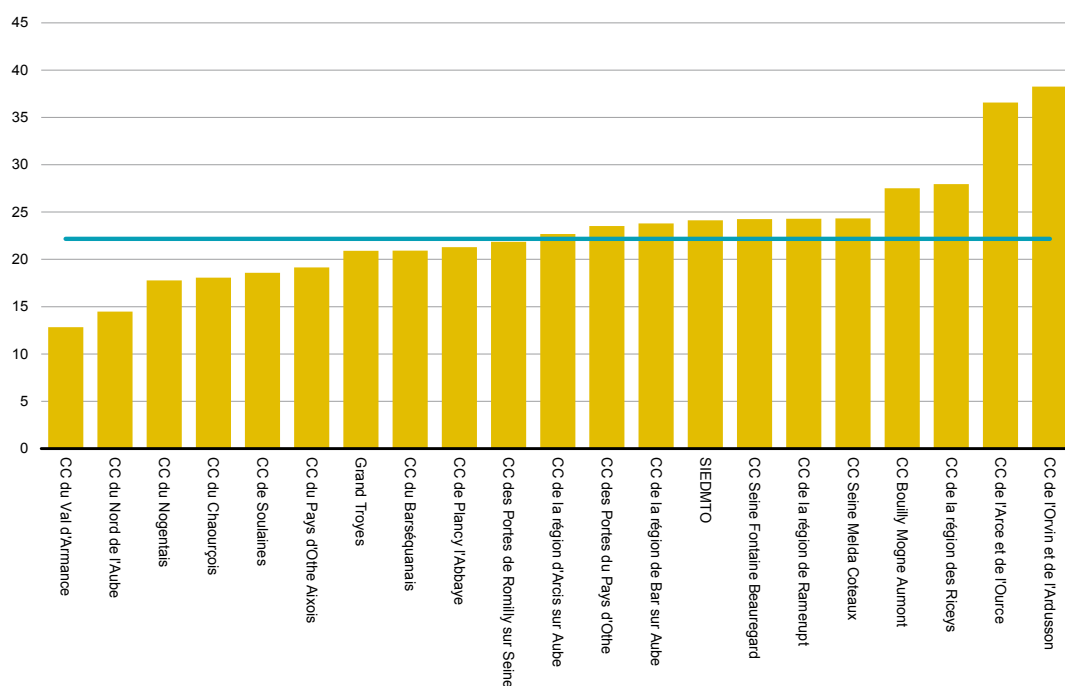
16,0
kg/habitant

2015 : 17,5 kg/habitant

TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2016

(suite)

Performances en papiers (kg/habitant)

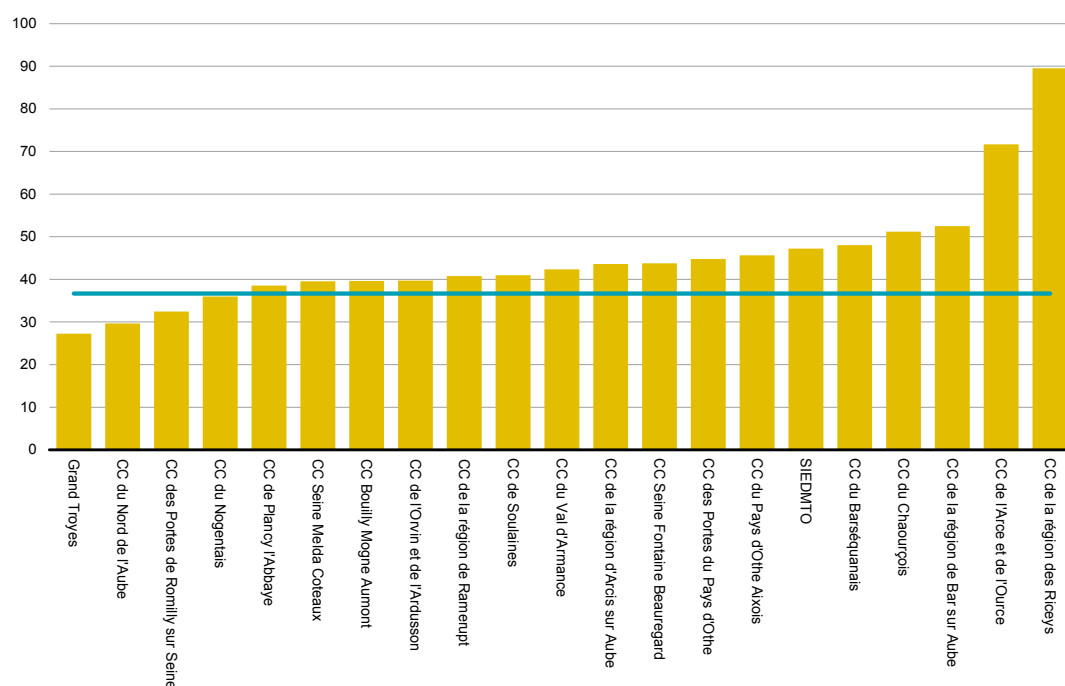


22,2

kg/habitant

2015 : 20,9 kg/habitant

Performances en verre (kg/habitant)



36,7

kg/habitant

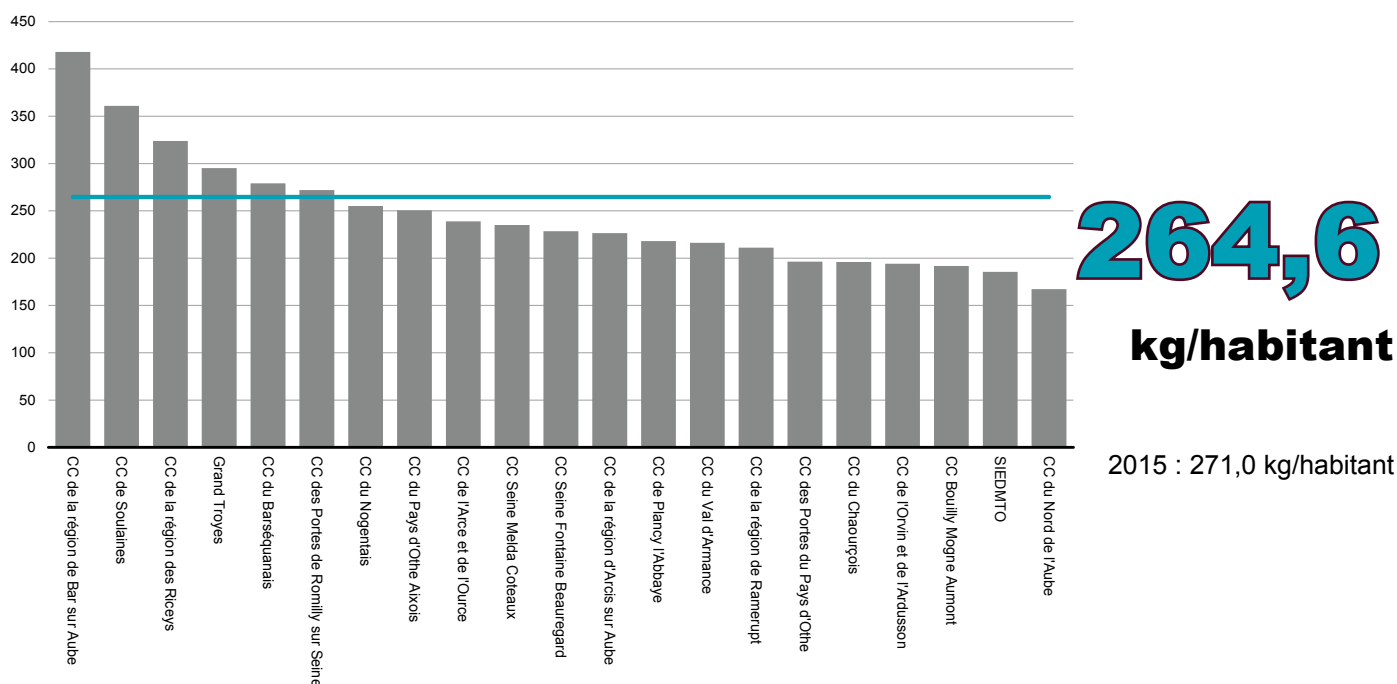
2015 : 37,0 kg/habitant

TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2016

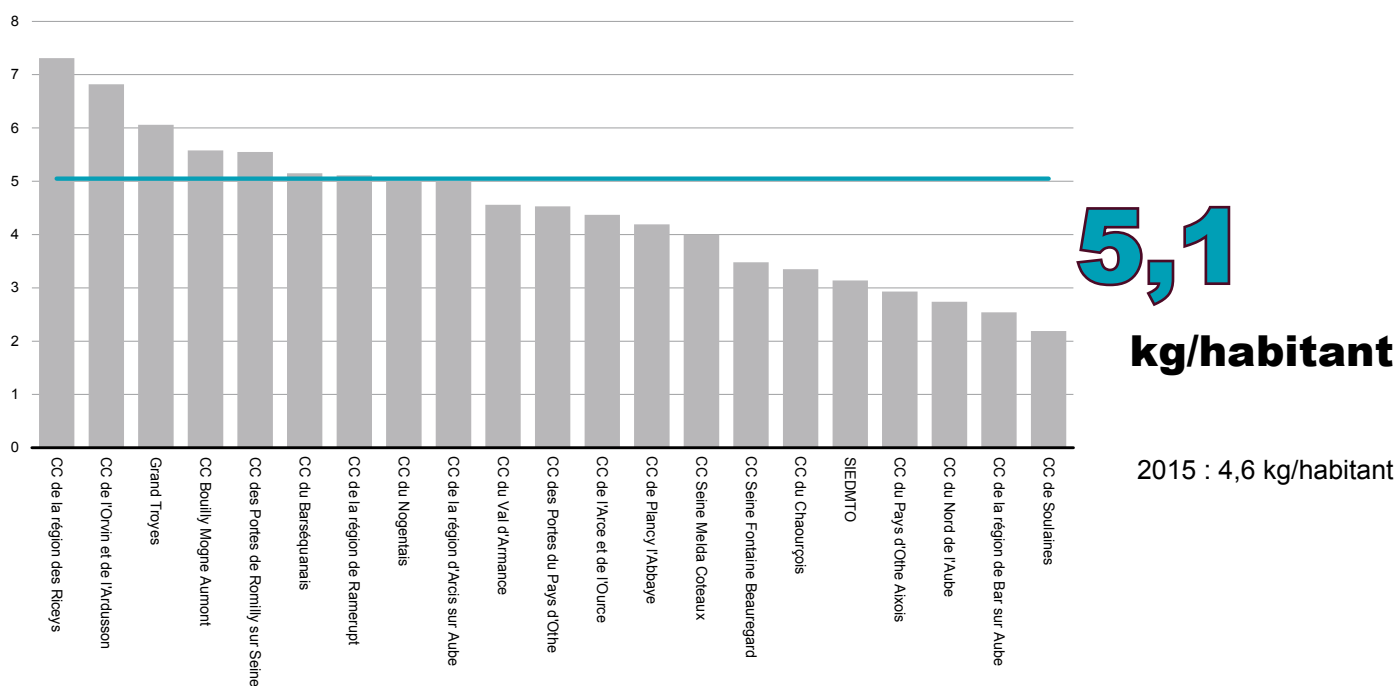
(suite)

Performances en Ordures Ménagères résiduelles et refus de tri par entité de collecte

Performances en Ordures Ménagères (kg/habitant)

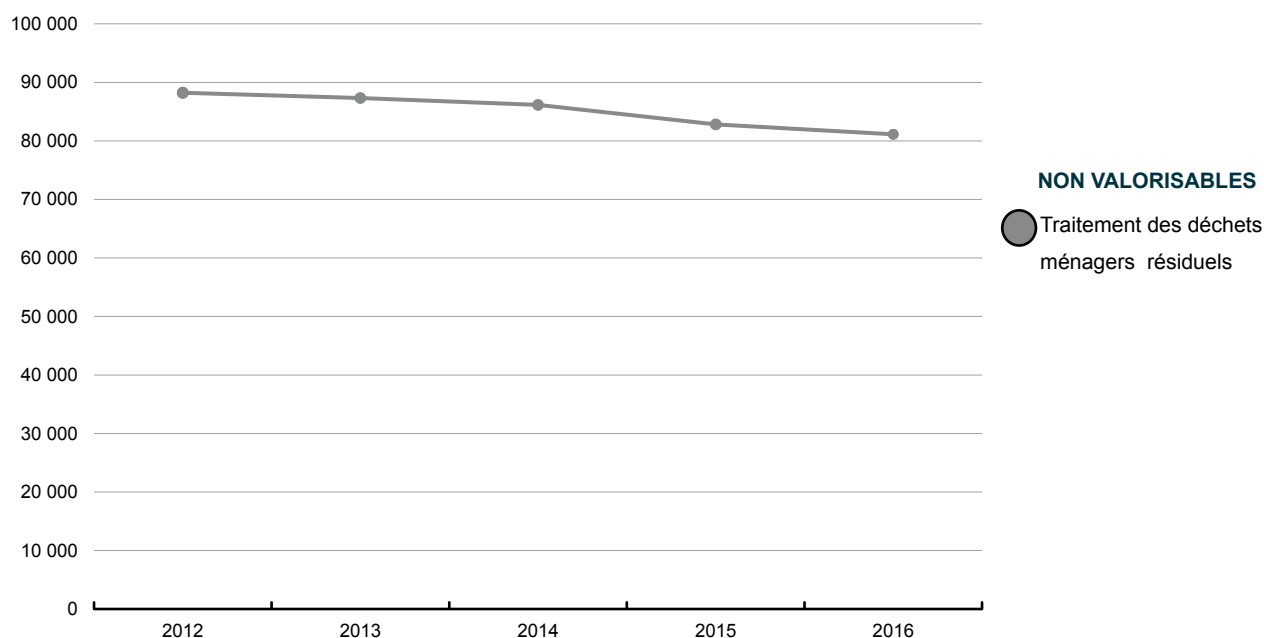


Performances en refus de tri (kg/habitant)



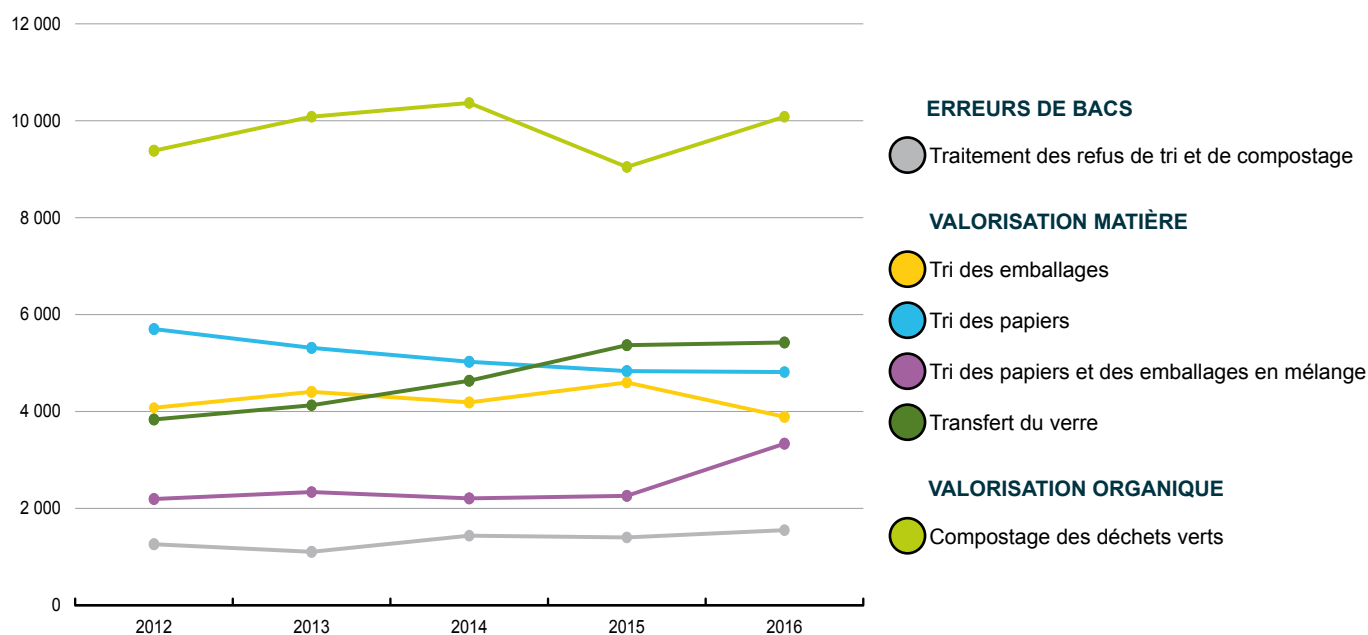
ÉVOLUTION SUR 5 ANS

Ordures Ménagères résiduelles OMr (tonnes)



La baisse des tonnages en Ordures Ménagères résiduelles se poursuit. Elle est en moyenne de 2 % par an. Les OMr ont diminué de 8,06 % entre 2012 et 2016 et de 18,04% entre 2006 et 2016.

Déchets valorisables traités (tonnes)

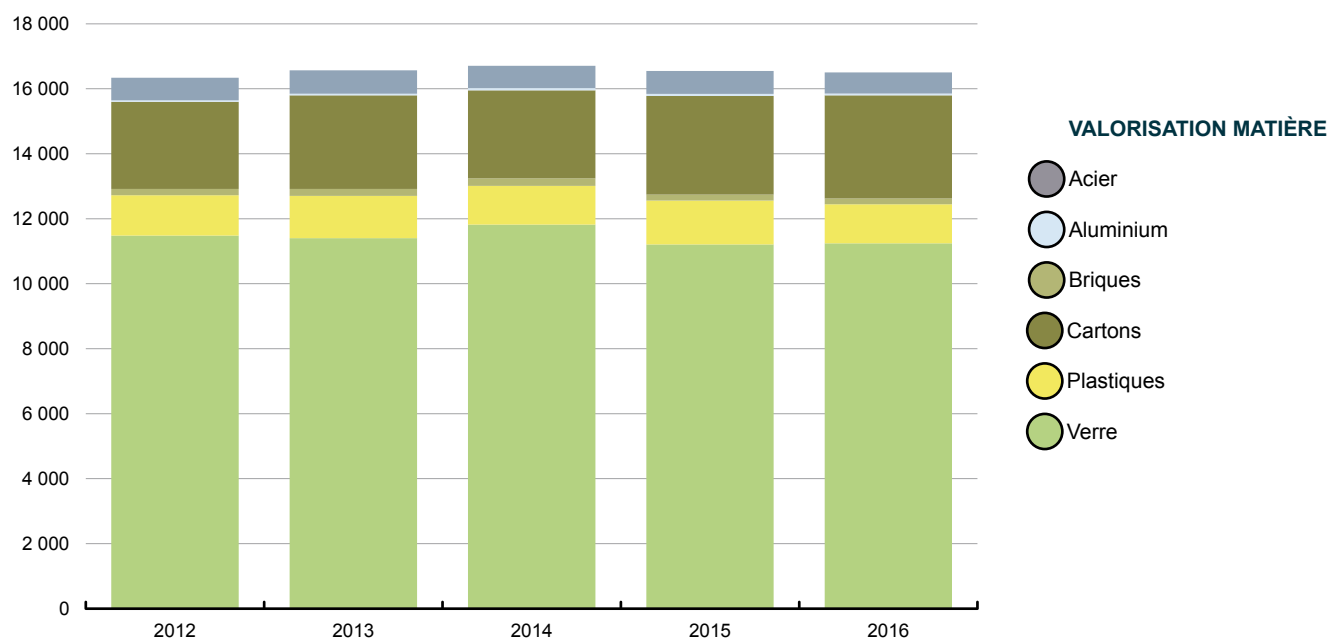


L'augmentation du tri des papiers et emballages en mélange entre 2015 et 2016 s'explique par un rattrapage sur les années précédentes de 345 tonnes.

Il est parfois difficile de comparer les tonnages de valorisables d'une année à l'autre, certaines collectivités changeant de mode de tri. De plus, la météo influe sur la production de déchets verts ou notre consommation en eau, soda...

ÉVOLUTION SUR 5 ANS (suite)

Emballages valorisés (tonnes)

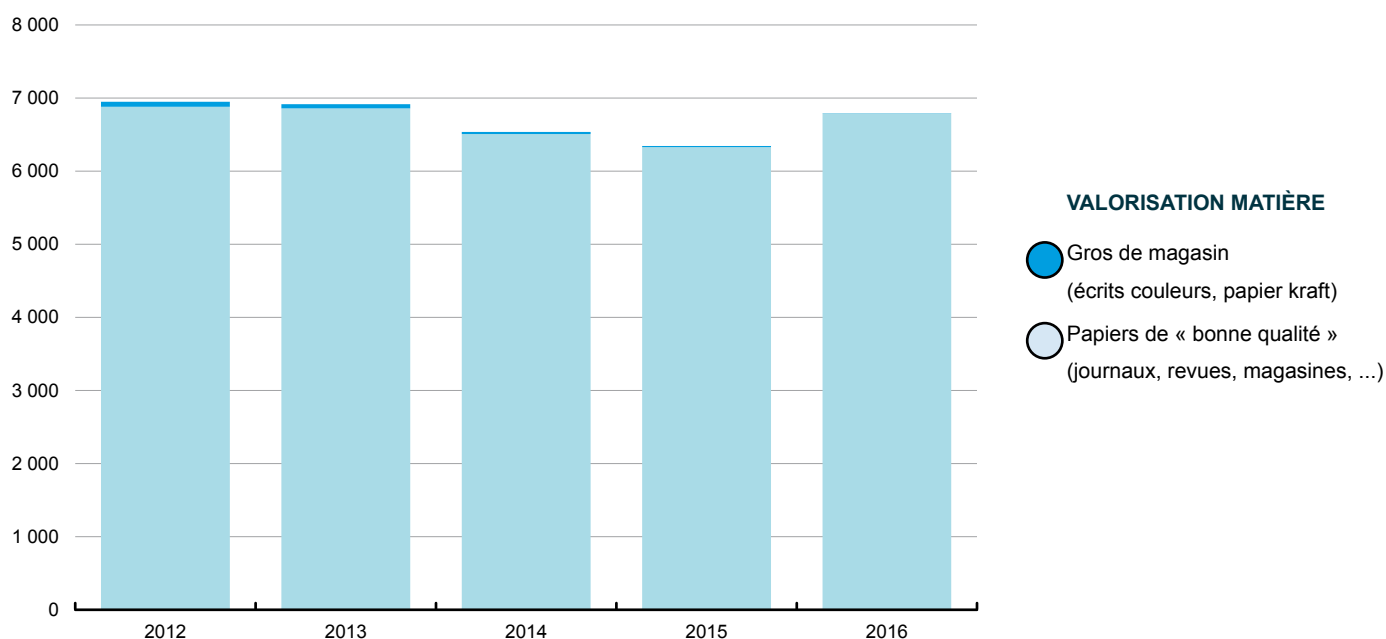


En 2016, 16 502 tonnes de matériaux ont été valorisées soit 53,8 kg/habitant.

L'augmentation des performances attendue dans le cadre de l'extension des consignes de tri est de 1 kg/habitant/an.

L'extension ne devrait donc pas impacter énormément les tonnages en plastiques des collectivités concernées. En revanche, elle entraînera une augmentation importante de volume.

Papiers valorisés (tonnes)

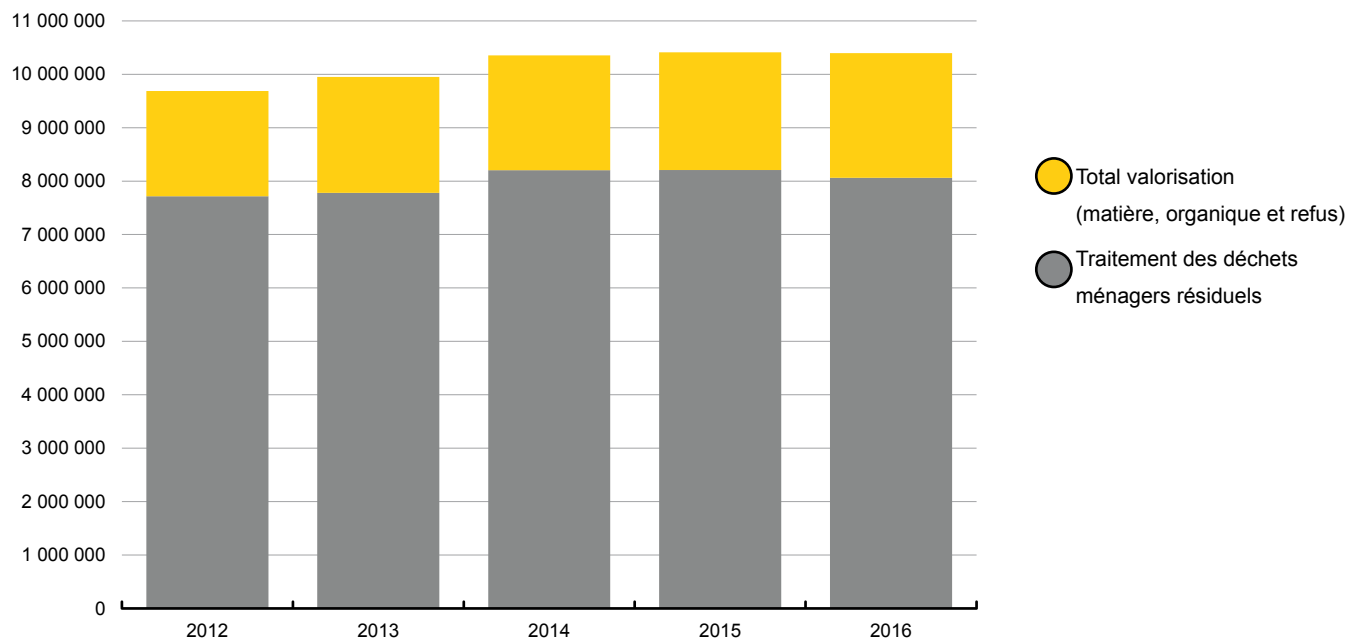


Après plusieurs années de baisse, le tonnage des papiers remonte. Gageons que ce sera une tendance durable. Depuis 2016, les papiers collectés seuls sont livrés directement à la filière de valorisation. Le SDEDA et ses adhérents devront donc être d'autant plus vigilants sur la qualité du flux.

Les tonnages de « Gros de magasin » restent anecdotiques et devraient disparaître en 2017.

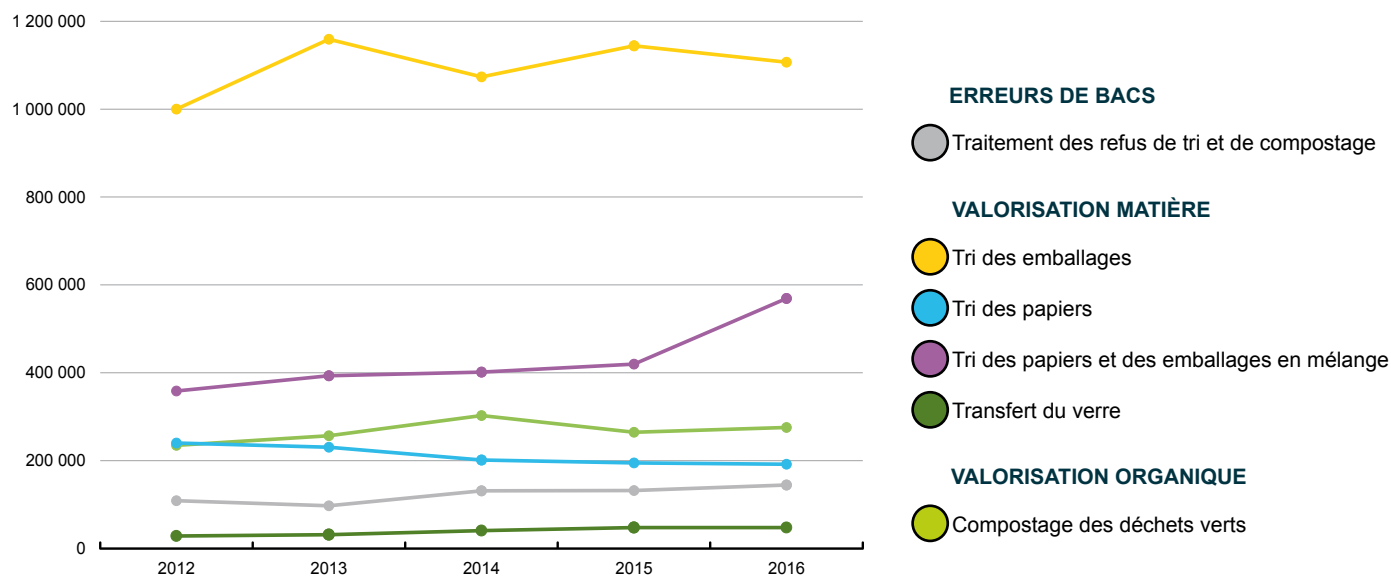
ÉVOLUTION SUR 5 ANS (suite)

Coût de traitement global (€ TTC)



Les deux sites d'enfouissement du département récupèrent le méthane produit lors de la décomposition des déchets pour en faire de l'électricité. Depuis novembre 2015, le SDEDA traite une partie des Ordures Ménagères résiduelles en Unité de Valorisation Énergétique avec une production d'énergie sous forme électrique et thermique.

Coût de traitement des déchets valorisables (€ TTC)



Les coûts de traitement des déchets valorisables peuvent sembler importants. Toutefois, si ces déchets étaient toujours intégrés aux Ordures Ménagères résiduelles : ils coûteraient beaucoup plus chers et ne généreraient pas de recettes.

COMMUNICATION

ACTIONS DE PROXIMITÉ

Porte à porte

Collectivités	Foyers rencontrés	Avis de passage déposés
CA du Grand Troyes (habitat collectif) La Chapelle Saint Luc Rues Jean Moulin et Watteau	45	10
CA du Grand Troyes (habitat collectif) Troyes - Rue André Mutter	49	37
CA du Grand Troyes Verrières	91	96
CC des Portes de Romilly sur Seine Habitat collectif - Patrimoine Aube Immobilier	125	92
CC du Chaourçois	824	953
CC Seine Fontaine Beauregard (territoire de l'ex-SIVOM de Méry sur Seine)	816	998
CC Seine Melda Coteaux	527	616
Total foyers sensibilisés	2 477	2802

5 279
foyers sensibilisés

Les ambassadeurs du tri effectuent du porte à porte sur le territoire des collectivités qui en font la demande.

Les motifs sont variés :

- faire une « piqûre de rappel » ;
- corriger des erreurs de tri sur des zones ciblées ;
- expliquer un changement dans la pratique du tri.

Concours des écoles

Le SDEDA a lancé le concours « **Récup'Art** » auprès des classes de CE1-CE2 pour l'année scolaire 2015-2016. Les classes inscrites devaient réaliser une sculpture à partir de matériaux de récupération sur le thème de « La nature ». Les sculptures ont été notées aussi bien sur la qualité artistique que sur la force du message qu'elles délivrent. Les bases de l'évaluation étaient les suivantes : qualité du travail, originalité de l'œuvre, respect des consignes, présentation de l'œuvre (propreté, ...) et diversité des matériaux/objets/déchets utilisés.

13 classes se sont inscrites au concours soit **275 élèves**. Elles ont toutes bénéficié d'une animation. Chaque classe pouvait présenter jusqu'à 3 oeuvres. Les membres du Jury ont dû sélectionner les 3 meilleures parmi les 33 reçues.

Composition du Jury :

- Madame Danièle BOEGLIN, présidente du SDEDA ;
- Madame Stéphanie GILLIS, représentante de Madame l'Inspectrice d'Académie des Services Départementaux de l'Éducation Nationale ;
- Madame Michèle CAILLAUD-HOUËL, artiste plasticienne ;
- Monsieur Thierry KAYO, sculpteur ;
- Monsieur Sylvain LECRIVAIN, artiste plasticien.

Les 3 classes lauréates ont été invitées par le SDEDA à une remise des prix en présence de la presse. Après la distribution des lots, le SDEDA a proposé un goûter aux élèves.

COMMUNICATION

ACTIONS DE PROXIMITÉ (suite)

Concours des écoles (suite)

1^{er} prix

Ecole de **Torvilliers**

CE1/CE2 de Madame DARLET

Lots : un ordinateur et un vidéoprojecteur



Équilibre
(le 5^e élément :
menace ou soutien ?)

2^e prix

Ecole **J-Y Cousteau** de **Torvilliers**

CE1 de Madame PEREIRA

Lot : une tablette numérique



La prairie

3^e prix

Ecole de **Longsols**

CP/CE1 de Madame GOUSSET

Lot : un appareil photo numérique



**Les animaux
de la banquise
en danger**

COMMUNICATION

ACTIONS DE PROXIMITÉ (suite)

Animations scolaires

Communes	Nombre d'enfants
Arrentières	34
Avant les Marcilly	50
Bar sur Aube (Arthur Bureau)	101
Bar sur Aube (Maurice Véchin)	129
Bayel	36
Chaource (Amadis Jamyn)	42
Couvignon	24
Dierrey Saint Pierre	17
Les Croutes	15
Longsols	14
Lusigny sur Barse (Le Grand Pré Vert)	24
Luyères	18
Méry sur Seine	26
Méry sur Seine	127
Meurville (Fernande Moustard)	13
Montier en l'Isle	17

Communes	Nombre d'enfants
Nogent sur Seine (Gustave Flaubert)	78
Origny le Sec	34
Romilly sur Seine (Le Noyer Marchand)	25
Saint André les Vergers (La Villeneuve)	20
Saint Jean de Bonneval	13
Sainte Savine (Paul Langevin)	166
Savières	68
Torvilliers	44
Troyes (Georges Charpak)	105
Troyes (Jacques-Yves Cousteau)	92
Troyes (Jean Jaurès)	112
Troyes (Jean Macé)	22
Troyes (Léonie Aviat)	5
Troyes (Les Cumines)	48
Troyes (Saint François de Sales)	30

Le bilan des animations scolaires 2016 comprend les périodes de janvier à juin (année scolaire 2015 / 2016) et de septembre à décembre (année scolaire 2016 / 2017).

1 549
élèves sensibilisés

Depuis 2015, la Communauté de Communes de la Région de Bar sur Aube, la CCRB, s'est lancée dans un programme d'actions en partenariat avec le Ministère de l'Écologie et en lien avec les principaux axes de la loi transition énergétique.

Fin 2016, la CCRB a souhaité distribuer dans l'ensemble des écoles de son territoire des ampoules à LED. L'idée de la CCRB était de sensibiliser les enfants aux économies d'énergie mais également au recyclage des lampes. Les ambassadeurs du tri du SDEDA ont alors conçu une animation spécifique d'une heure et sont intervenus dans les classes du CP au CM2.

Contenu de l'animation :

- les différents types de lampes ;
- les lampes recyclables et les non-recyclables ;
- où jeter ses lampes usagées recyclables ;
- éco-contribution et recyclage ;
- remise de 2 ampoules à LED contre remise de 2 ampoules usagées.

Ces animations seront finalisées en 2017.



COMMUNICATION

ACTIONS DE PROXIMITÉ (suite)

Animations extra-scolaires

NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (NAP)

Communes	Nombre d'enfants
Avant les Marcilly	10
Barberey	32
Chavanges	10
Clairvaux	43
Clérey	12
Courteranges	8
Isle Aumont / Les Bordes Aumont	24
Laubressel	8
La Chapelle Saint Luc (Paul Bert)	5
Maizières la Grande Paroisse	17
Montaulin	12
Romilly sur Seine (Robespierre)	9
Rosières près Troyes	11
Saint Thibault	17
Vendeuvre sur Barse	17
Villenauxe la Grande	32

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

Communes	Nombre d'enfants
Barberey (Le Tournesol)	38
Clairvaux	43
Creney près Troyes	25
Les Noës près Troyes (Bel Air)	171
Maizières la Grande Paroisse (Les Galopins)	30
Marcilly le Hayer	18

592
enfants sensibilisés

Animations événementielles

07 avril

Mettez-vous au vert avec l'Estac, match DD au stade de l'Aube

14 et 15 mai

La Ronde des Feux, organisée par l'association Artitude 10 à Chaource

28 mai

Fête du jeu, organisée par la Ludothèque de Romilly sur Seine au Parc de la Béchère

04 juin

Nettoyons la nature, organisée par l'association Relais des Marots à Troyes

26 juin

Fête du Parc des Moulins, organisée par la ville de Troyes (Agenda 21)

01 juillet

Seine de ménage, organisé par le Grand Troyes sur le canal à Troyes

08 et 09 juillet

Ecofesti'val en Noxe, organisé par la commune de Villenauxe la Grande

08, 09 et 10 juillet

Festival en Othe, organisé par l'association du même nom

11 septembre

Fête du bois, organisée par l'association Animation Culture Aix en Othe à Le Mineroy (hameau d'Aix-Villemaur-Palis)

Juillet-Août

Animations « **Environnement** », organisées par Pavillons bleus sur les plages de Dienville, Géraudot, Lusigny sur Barse et Mesnil Saint Père

18 septembre

Journée du patrimoine, organisé par la Ville de Nogent sur Seine à l'Hôtel de Ville

21 septembre

Récup. du jour, organisée par la ville de Troyes au quartier du Point du Jour

02 octobre

Ecol'Aube Festival, organisé par l'association du même nom à Saint Julien les villas

22 octobre

Fête de la soupe, organisée par l'association Yélémisen à Troyes

19 novembre

Mois du film documentaire sur « Les déchets », organisé par le cinéma Le Vagabond de Bar sur Aube

24 novembre

Ça vaut le coup d'être écolo, organisé par la ville de Troyes

1 500
personnes sensibilisées

COMMUNICATION

ACTIONS DE PROXIMITÉ (suite)

Visites du centre de tri Chazelle

Depuis 2009, la société Chazelle Tri Valorisation et le SDEDA se sont associés pour proposer au public aubois de découvrir ce qui se passe après la collecte de leurs sacs/bacs de tri. Les visites sont l'occasion de découvrir un savoir-faire industriel mais aussi d'échanger sur les erreurs de tri et leurs conséquences.

Structures	Nombre de visiteurs
Association Jeunesse de l'Aube	4
ACM de Savières et 1 particulier de l'agglomération	7
ADPS Emploi de l'agglomération	16
ADPS Emploi de l'agglomération et SIEDMTO (agents)	13
Association des retraités du Crédit Agricole de l'Aube	32
Association Les Nuits de Champagne de Troyes	11
CC des Portes de Romilly sur Seine (agents)	10
Collège Le Noyer Marchand de Romilly sur Seine	32
Ecole de Méry sur Seine et CC de la région de Bar sur Aube (agents)	57
Ecole de Rilly Sainte Syre	25
Lycée des Cordeliers d'Arcis sur Aube	36
Lycée Edouard Herriot de Sainte Savine	8
Poinfor de La Chapelle Saint Luc	51
Saint Julien les Villas (agents et élus)	14
UTT (étudiants)	2



318
personnes sensibilisées

Réunions publiques

En 2016, le SDEDA a animé 9 réunions publiques pour lancer l'extension des consignes de tri. Sur la Communauté de Communes du Chaourçois, l'enjeu était double avec le passage généralisé à la collecte tous les 15 jours des Ordures Ménagères résiduelles.



Collectivités	Date des réunions
CC de Plancy l'Abbaye	23 mai
CC du Chaourçois	13, 14, 15, 16, 22 et 23 juin
CC du Nord de l'Aube	07 juin
CC du Val d'Armance	15 décembre

560
personnes sensibilisées

COMMUNICATION GRAND PUBLIC

Une nouvelle identité graphique

Créé en 2007, le logo du SDEDA avait besoin d'être actualisé. En 10 ans d'existence, les actions de communication menées par les ambassadeurs du tri ont permis au Syndicat d'être connu du Grand Public. Aussi, il a été décidé de simplifier le logo en ôtant son nom développé et de le rendre plus dynamique, plus « au goût du jour ».



Une plaquette de présentation

Le SDEDA a profité de la mise à jour de son logo pour concevoir une plaquette présentant ses missions. Composée de trois volets, elle présente les éléments suivants :

- carte des adhérents et missions ;
- performances de valorisation ;
- actions des ambassadeurs du tri ;
- projet Valaubia.

La couverture rappelle les 3 missions du SDEDA : traiter, valoriser et sensibiliser.



Télévision locale, Canal 32

Canal 32 a encore été classée 1^{ère} télévision locale de France en 2016. La chaîne est donc un partenaire incontournable pour les actions de communication du Syndicat.

Un nouveau spot a été conçu et diffusé sur la télévision locale de l'Aube. Sur la thématique du gaspillage alimentaire, il a pour objectifs d'en donner les chiffres-clés et des conseils pour l'éviter.

Un publiprésentation de 3 minutes a également été tourné pour informer les usagers sur l'extension des consignes tri. La complexité tenait dans le fait que seule une partie des Audois était concernée. Il a été diffusé en trois fois : en juin (mise en place de l'extension), en septembre et en décembre.

Site Internet

En 2015, le SDEDA avait complètement refondu son site notamment pour s'adapter aux nouveaux modes d'utilisation du Web : en passant en « responsive », le site est devenu consultable depuis une tablette et un smartphone.

Fin 2016, nous avons complètement retravaillé la page d'accueil et les pages de contenu.

La page d'accueil est désormais composée de 4 parties distinctes :

- un slider (visuels avec ou sans textes qui défilent) ;
- les 3 dernières actualités et la carte de l'Aube pour accéder commune par commune à ses jours de collecte, ses consignes de tri (un mémo-tri est téléchargeable pour chaque commune)... ;
- des pictos pour accéder à diverses rubriques telles que : le Mot de la Présidente, la foire aux questions, les documents à télécharger ...
- un formulaire de contact.

L'arborescence et le contenu des pages ont été repensés de façon à rendre les informations plus accessibles au Grand Public.



COMMUNICATION GRAND PUBLIC (suite)

Réseaux sociaux

Le SDEDA dispose d'une Web TV sur Youtube depuis plusieurs années. Afin de s'adapter aux nouveaux outils de communication, le SDEDA a ouvert un compte sur les réseaux sociaux suivants :

- Facebook : le plus utilisé ;
- Twitter : plus spécialisé (utilisé notamment par les professionnels et la presse) ;
- Instagram : basé sur la diffusion de photos, surtout utilisé par les jeunes.

Ces outils du Web viennent en complément du site internet et de la Web TV. Elles permettent de communiquer sur les actions des ambassadeurs du tri ou de donner des astuces pour réduire ou trier ses déchets.

Numéro vert

Les appels reçus à ce numéro concernent principalement des problèmes de collecte, des demandes d'information sur les consignes de tri ou les horaires de déchèteries. Les ambassadeurs ont répondu à près de **130 appels** en 2016. Ce service vient en complément du formulaire de contact du site internet.

Infos Tri

0 800 100 889

Service & appel
gratuits

Un kit pour les collectivités

Le projet d'Unité de Valorisation Énergétique ayant franchi une étape importante avec le choix du délégataire, le SDEDA a conçu un kit d'information contenant

- des visuels du projet ;
- la plaquette d'information éditée par Valaubia ;
- deux articles clés en main (un pour les bulletins des collectivités et un pour le web).

Ce kit a été diffusé auprès de toutes les communes et des entités de collecte de l'Aube.

Revue de presse (extraits)



LE RECYCLAGE 2016

en quelques chiffres

57 t

Emballages en aluminium



16 701

61 m³



Vélos

d'eau économisés

180 t

Briques



1 000 500

1 632 m³



Rouleaux de papier cadeau

d'eau économisés

11 246 t

Emballages en verre



24 041 449

13 124 m³



Bouteilles

d'eau économisés

1 874 k€ HT

dépensés pour traiter
les déchets triés



4 641 k€ HT

de recettes



Cité administrative des Vassaulles
22 rue Grégoire-Pierre Herluison
CS 93047
10012 TROYES Cedex

☎ 03 25 83 26 28 📠 03 25 83 23 94

✉ contact@sdeda.fr

www.sdeda.fr
www.facebook.com/SyndicatDechetsAube